



Centre Hospitalier Aunay – Bayeux

13 rue Nesmond – 14400 BAYEUX

Tél : 02 31 51 51 51

Projet d'Etablissement

2023 – 2027

EHPAD du CH Aunay – Bayeux

Résidence CHAMP FLEURY

37 bis rue Saint Exupère

14400 BAYEUX

Tél : 02 31 51 51 25



Résidence BEAUSEJOUR

5 rue de l'hôpital

14260 AUNAY SUR ODON

Tél : 02 31 71 76 13



Sommaire :

Le mot de la Direction	4
Notre projet d'établissement : un projet construit ensemble !	5
Présentation générale de l'établissement et de son environnement	7
Le CH Aunay – Bayeux : Un établissement territorial	7
L'EHPAD du CHAB : 2 résidences complémentaires	7
Une couverture territoriale adaptée aux besoins de la population	8
Un EHPAD intégré dans l'offre de soins hospitalière	9
Les missions et valeurs défendues par les professionnels	11
Le cadre réglementaire de nos missions	13
Les publics accueillis dans nos résidences	14
Les prestations proposées par nos résidences	18
Nos orientations stratégiques à 5 ans.....	21
Orientation stratégique n°1 : Développer la qualité d'accompagnement en associant les usagers et leur environnement social et familial	21
Orientation stratégique n°2 : Développer des organisations et pratiques permettant de structurer les parcours et favoriser le maintien à domicile en lien avec les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire	21
Orientation stratégique n°3 : Renforcer l'efficience de l'établissement et améliorer sa situation budgétaire...21	
Nos projets pour l'accompagnement des résidents au quotidien	22
Le Projet d'Accompagnement Individualisé	23
Le Projet d'Hébergement	27
Le Projet d'Animation et de Vie Sociale	28
Le Projet de soins	29
Nos projets d'accompagnements spécifiques	35
Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)	36
L'Accueil de Jour	38
L'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)	40
L'aide aux Aidants familiaux du territoire	43

<i>Nos projets supports de l'établissement</i>	45
Le Projet « Pilotage, Gestion Administrative et financière de l'établissement »	46
Le projet « La Gestion des Ressources Humaines de l'établissement »	47
Le projet « La Démarche Qualité et Gestion des Risques dans l'établissement ».....	48
Le projet « Le Développement Durable dans l'établissement »	49
Le projet « « La Communication au sein de la structure et les Partenariats de l'établissement ».....	50
<i>Nos Plans d'Actions</i>	51
Le Plan d'Actions des Résidences Beauséjour et Champ Fleury	52
Le Plan d'Actions de l'équipe d'encadrement.....	53
<i>Conclusion</i>	54
<i>Annexes</i>	55
Documents Loi 2002 – 2 de l'EHPAD du CHAB	56
Organigramme du Pôle de Gériatrie du CHAB	57
Projet de Service Accueil de Jour	58
Projet de Service Pôle d'Activités et de Soins Adaptés	59
Projet d'Animation de l'EHPAD 2023 – 2027	60
Projet de Soins du CHAB 2019 – 2024	61
Objectifs du CPOM Médico-Social CHAB 2021 – 2025.....	62

Le mot de la Direction

L'élaboration du nouveau projet d'établissement est un **temps fort** dans la vie de l'établissement.

C'est en effet l'occasion de **prendre du recul** sur ce que nous sommes et ce que nous faisons et d'interroger ensemble nos missions, nos valeurs et nos pratiques professionnelles.

Ce travail revêt cette année une dimension particulière liée au **rapprochement de deux résidences** géographiquement et historiquement distantes mais qui doivent trouver des axes communs de développement tout en conservant leur identité et singularité. Relever ce défi était un enjeu majeur de la démarche de construction du projet d'établissement 2023 - 2027.

Elaboré avec des professionnels motivés et impliqués dans la vie de tous les jours, cet outil est essentiel pour aller de l'avant. Il permet de clarifier le positionnement institutionnel mais aussi d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions, de donner des repères aux professionnels mais aussi toujours de conduire l'évolution des pratiques et de la structure.

La démarche a été volontairement participative et collective. Comme dans la vie de l'établissement actuellement, **le résident a été placé au cœur des réflexions** menées par les différents acteurs de nos deux structures.

Outre un temps de réflexion, la construction du projet d'établissement est également un temps **d'anticipation et de projection** au cours duquel nous devons définir une stratégie pluriannuelle pour adapter nos valeurs et nos pratiques professionnelles au vu de l'évolution constante des besoins des personnes accueillies et du cadre réglementaire qui nous est applicable.

Le projet d'établissement doit donc être un **document dynamique** qui pourrait se résumer ainsi : c'est un document qui répond aux trois questions suivantes : **Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? Comment y allons-nous ?**

Notre projet d'établissement 2023 – 2027 est le fruit d'une réflexion et d'une analyse communes qui ont permis de définir notre identité, de mettre en évidence les enjeux d'aujourd'hui et de demain et de fixer des objectifs pour y répondre le plus fidèlement possible ; tout en respectant les valeurs et pratiques de nos résidences.

La direction tient à saluer l'implication de l'ensemble des professionnels, sans qui, le projet d'établissement, tel qu'il est construit aujourd'hui, n'aurait pas vu le jour.

Notre projet d'établissement : un projet construit ensemble !

Notre projet d'établissement 2023 - 2027 a été conçu dans le cadre d'une démarche collective et participative afin de favoriser la richesse des échanges et de prendre en considération et la diversité des points de vue de l'ensemble des participants.

Les professionnels des deux résidences ont donc été mobilisés tout au long de la construction du projet.

Accompagné par un prestataire extérieur, un Comité de pilotage (COPIL) composé de l'équipe de Direction et d'encadrement des deux résidences s'est réuni pour fixer les objectifs, la méthodologie et le calendrier de la démarche projet.

S'en sont suivis 3 journées de travail pluridisciplinaire réunissant un représentant de chaque catégorie professionnelle de chaque unité de vie des 2 résidences (soit une trentaine de professionnels AS, ASH, IDE, médecins, cadres, directeurs) qui ont abouti à l'élaboration de :

- D'une vision commune de l'accompagnement des résidents au sein de nos résidences
- De valeurs communes guidant le travail de tous les professionnels de l'EHPAD
- Des objectifs communs aux deux sites pour améliorer l'accompagnement au quotidien des résidents
- Des axes de travail et actions spécifiques à chaque résidence pour mettre en œuvre les objectifs fixés tout en respectant l'identité et la singularité de chaque établissement.

Ces rencontres ont également été l'occasion pour les professionnels des deux sites de se connaître et d'échanger sur leurs pratiques respectives. Ils ont unanimement déclaré avoir apprécié ces temps enrichissants pour tous.

L'objectif de ces rencontres était aussi de définir la stratégie de l'établissement pour répondre le plus finement possible aux besoins et attentes des personnes accueillies, en anticipant les évolutions éventuelles (démographiques, structurelles, environnementales) et en tenant compte du cadre réglementaire national et local applicable à l'établissement (lois, décrets, recommandations de la HAS, PRS)

Toujours afin de valoriser la démarche participative, des groupes de travail ont été ouverts sur chaque site pour impliquer l'ensemble des professionnels sous l'impulsion des personnes présentes aux temps d'échanges précédemment exposés. Selon les thématiques abordées, ceci a pu être ouvert à l'ensemble des résidents, familles/proches notamment via le Conseil de la Vie Social de chaque résidence.

Conçus comme de véritables espaces d'échanges, les groupes de travail ont permis à partir d'un état des lieux de l'existant (qui sommes-nous ? que fait-on ? quels sont nos points forts et nos points à améliorer ?), de définir des objectifs à atteindre sur les cinq prochaines années dans la thématique de travail choisie (que souhaitons-nous faire et comment ?)

Le projet, dans sa version provisoire a été retravaillé et validé par les membres du COPIL puis soumis, dans sa version définitive, pour avis au Comité Social et Economique de l'établissement (CSE) et au Conseil de la Vie Sociale de chaque résidence (CVS).

Les Membres du COPIL :

Nom - Prénom	Fonction	Site d'appartenance
Mme BUISSON Irène	Cadre de Santé	Résidence Beauséjour
M. BERGERON Nicolas	Faisant Fonction Cadre de Santé	Résidence Champ Fleury
Mme RAULT Céline	Directrice du Pôle de Gériatrie	Direction CHAB
Mme RIVAT CACLARD Véronique	Directrice des Soins, de la Qualité et des relations avec les usagers	Direction CHAB
Mme ROUSSET Sophie	Cadre Supérieur de Santé du Pôle de Gériatrie	EHPAD CHAB 2 résidences

Les Membres du groupe de travail pluridisciplinaire :

- Résidence Beauséjour :

Nom – Prénom	Fonction	Unité de Vie d'appartenance
TURQUET Sylvie	AS	Le Verger
HAVIN Aurélie	AS	Le Verger
LEROUGET Mireille	ASH	Le Verger
LEROUGET Jessica	ASH	La Bijude
MERCIER Annie	AS	La Bruyère
RENAULT Sarah	AS	Les Oiseaux
BARBIER Elodie	AS	Les Oiseaux
LEBRETHON Laetitia	IDE	EHPAD Beauséjour
LAUNEY Fabienne	AS Nuit	EHPAD Beauséjour
GIRARD Christine	Animatrice	EHPAD Beauséjour
AUSTRY Julie	Psychomotricienne	EHPAD Beauséjour
OSOUF Paméla	Psychologue	EHPAD Beauséjour
BUISSON Irène	Cadre de Santé	EHPAD Beauséjour

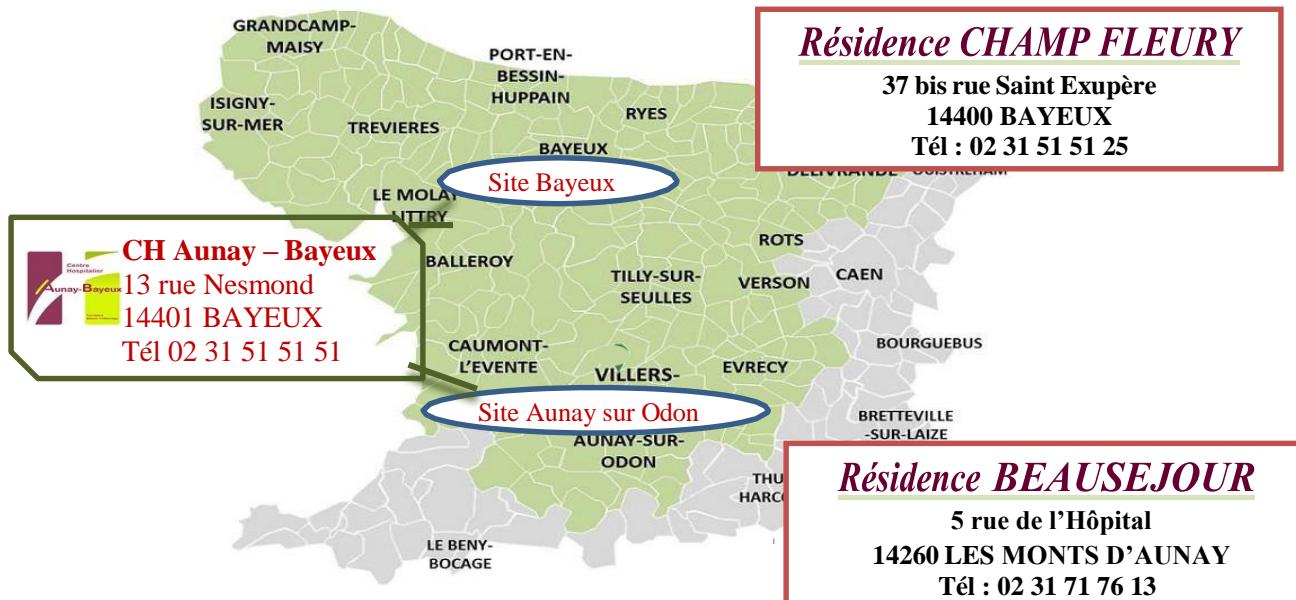
- Résidence Champ Fleury :

Nom – Prénom	Fonction	Unité de Vie d'appartenance
PONTI Raphaëlle	AS	Les Artistes
DUPIN Céline	ASH Soins	La Volière
COUTURE Céline	AS	La Volière
YVON Nadège	AS	Les Chanteurs
TANQUEREL Orianne	ASH Soins	Les Chanteurs
LE PRINCE Laetitia	AS	Les Jardins
GIRARD Dominique	IDE	EHPAD Champ Fleury
DUPONT Jeanne	Ergothérapeute	EHPAD Champ Fleury
ANDRE Fabienne	Animatrice	EHPAD Champ Fleury
PINHO Catarina	Médecin	EHPAD Champ Fleury
LEROUX Angélique	FF Cadre de Santé	EHPAD Champ Fleury
BERGERON Nicolas	FF Cadre de Santé	EHPAD Champ Fleury

Présentation générale de l'établissement et de son environnement

• Le CH Aunay – Bayeux : Un établissement territorial

Le Centre Hospitalier Aunay – Bayeux, établissement gestionnaire des résidences Champ Fleury et Beauséjour, est un établissement public de santé multi sites, situé dans l'ouest du Calvados et dont l'action s'étend sur l'ensemble du territoire Bessin – Prébocage. Les Résidences CHAMP FLEURY (située à Bayeux) et BEAUSEJOUR (située à Aunay sur Odon) sont les 2 sites distants de 35 kms de l'EHPAD du CHAB.



• L'EHPAD du CHAB : 2 résidences complémentaires

1. Résidence Beauséjour – Site Aunay Sur Odon



Située à proximité du centre-ville d'Aunay sur Odon, dans l'enceinte du Centre Hospitalier, la Résidence Beauséjour propose **106 lits d'hébergement permanent** ; répartis dans plusieurs quartiers :

- Le quartier **Les Oiseaux** : 17 résidents
- Le quartier **La Bruyère** : 14 résidents
- Le quartier **Le Verger** : 22 résidents
- Le quartier **La Bijude** : 19 résidents
- Le quartier **Le Bord de Mer** : 23 résidents

L'établissement propose aussi un hébergement spécifique pour 11 résidents dans l'unité « **Le Jardin des Poètes** ». Cette dernière s'apparente davantage à un foyer de vie accueillant des personnes plus autonomes présentant un handicap physique, psychique ou social nécessitant pour elles de vivre dans un cadre collectif sécurisant.

La structure diversifie ses modes d'accompagnement par :

- **4 places d'Hébergement temporaire** réparties dans les différentes unités de vie
- Un Pôle d'Activités de Soins Adaptés (**PASA**) pouvant accueillir 14 résidents de l'EHPAD / jour
- Un **Accueil de Jour** pouvant accueillir 10 personnes extérieures / jour.

2. Résidence Champ Fleury – Site Bayeux

Résidence CHAMP FLEURY



Située au cœur de la ville de Bayeux, à proximité de l'hôpital, la Résidence Champ Fleury vous propose 113 places d'hébergement réparties en 3 secteurs :

- La **villa des Artistes** : 31 résidents
- La **villa des Chanteurs** : 32 résidents
- La **Volière** : 34 résidents

L'établissement propose aussi un hébergement spécifique pour 16 résidents dans l'unité « **Les Jardins** ». Cette dernière s'apparente davantage à un foyer de vie accueillant des personnes plus autonomes présentant un handicap physique, psychique ou social nécessitant pour elles de vivre dans un cadre collectif.

La structure dispose également de **2 places d'hébergement temporaire**, situées au cœur des unités de vie de l'EHPAD permettent à des personnes âgées vivant à domicile de passer un séjour temporaire dans notre structure (maximum 90 jours / an). Cette démarche peut permettre à leurs proches de s'absenter ponctuellement et passer le relais.

• Une couverture territoriale adaptée aux besoins de la population

Les récentes études démographiques confirment le vieillissement de la population française. Cette tendance est également observée dans le Calvados avec même une augmentation légèrement supérieure à la moyenne nationale. En effet, selon l'INSEE, dans le Calvados, « *de 1990 à 2013, la population du Calvados âgée de 60 ans ou plus a augmenté à un rythme légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la Normandie (2,1 % par an contre 1,7 %). Elle a aussi augmenté plus vite qu'en France métropolitaine¹* » L'accroissement de la part des personnes de 75 ans ou plus dans la population départementale est donc appelée à se poursuivre. On estime que, si les tendances en termes de mortalité et de migrations restaient inchangées, en 2050, le Calvados compterait 130 000 habitants de + de 75 ans ou plus, soit près d'un calvadosien sur cinq (18 %).

Situé à l'Ouest du Calvados, **le territoire du Bessin-Prébocage qui compte aujourd'hui près de 14 600 personnes âgées de 75 ans², vivant principalement en zone rurale.**

Situé de part et d'autre du territoire Bessin – Prébocage, l'EHPAD du CH Aunay-Bayeux propose donc une offre de service diversifiée :

- 219 places d'hébergement permanent ; toutes habilitées à recevoir des personnes bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement
- 6 places d'hébergement temporaire
- 10 places d'accueil de jour

Sur le territoire du Bessin, la résidence Champ Fleury est l'établissement qui propose le plus de places d'hébergement et le seul établissement public 100% habilité à recevoir des personnes bénéficiant de l'aide sociale départementale. Cette particularité implique que près de 60% des résidents de Champ Fleury en sont bénéficiaires ; ce qui prouve que Champ Fleury répond à un besoin important sur ce territoire.

Sur le territoire du Pré-Bocage, la résidence Beauséjour propose 106 lits d'hébergement permanent et 10 places d'Accueil de Jour ; seul service de ce type sur le territoire. S'il est trop tôt pour mesurer les bénéfices pour la population locale, on peut toutefois dire que cela vient en complément de services en faveur des aidants déjà présents sur le territoire et notamment coordonnés par la Plateforme de Répit de Villers Bocage avec laquelle la résidence Beauséjour formalisera prochainement un partenariat.

¹ INSEE, Analyse Normandie, n°36, paru le 18/10/2017

² ARS Normandie, *Etude de l'offre et du recours aux soins en Normandie, version du 20/02/2017 – p.15 « Les Territoires PAERPA »*

Plus globalement, cet **EHPAD territorial s'inscrit pleinement dans la filière gériatrique du territoire**, portée par le CH Aunay – Bayeux et proposant un panel de services à destination des personnes âgées domiciliées dans le Bessin– Prébocage.

En effet, pour soigner et accompagner les personnes âgées sur le territoire du Bessin – Prébocage, le CHAB peut s'appuyer sur plusieurs structures sanitaires et médico-sociales dont l'implantation géographique répartie entre Aunay sur Odon et Bayeux permet de desservir une grande partie du territoire :

- 225 lits et places d'hébergement en EHPAD réparties entre Aunay et Bayeux
- 10 places d'Accueil de Jour sur Aunay
- 30 lits d'USLD à Bayeux
- 20 lits de Court Séjour Gériatrique à Bayeux
- 52 lits d'HAD (12 à Aunay et 40 à Bayeux)
- 240 places de SSIAD réparties sur l'ensemble du territoire
- 52 lits SSR à vocation gériatrique : 34 lits de SSR Gériatrique à Bayeux et 18 lits de SSR Polyvalent à Aunay sur Odon (dont 3 lits identifiés soins palliatifs)
- 10 places d'ESA
- Une consultation mémoire basée à Bayeux

Par ailleurs, le CHAB participe activement aux travaux du GCS « Axanté » et collabore avec les divers dispositifs de coordination en faveur des personnes âgées du territoire (CLIC, MAIA, PTA ...) et les différentes filières gériatriques et groupes de travail du GHT Normandie Centre afin de mieux coordonner les prises en charges et éviter les ruptures dans le parcours des personnes âgées.

Nos Objectifs

- ✓ Compléter l'offre de la filière gériatrique du territoire
- ✓ Favoriser des parcours sans rupture en garantissant un accompagnement adapté aux besoins des personnes âgées du territoire
- ✓ Proposer des actions en faveur des aidants du territoire
- ✓ Développer des réponses adaptées pour les publics précaires et les PHV par un travail de partenariat avec les acteurs du territoire

• Un EHPAD intégré dans l'offre de soins hospitalière

L'EHPAD du CH Aunay – Bayeux fait partie intégrante de l'offre de soins hospitalière et, ce titre, il bénéficie des fonctions supports administratives, techniques et logistiques du Centre Hospitalier.

❖ Administration générale du CH Aunay Bayeux :

Direction Générale du CH Aunay – Bayeux
Direction des Affaires Médicales

Direction des Soins, de la Qualité et de la Gestion des Risques

Direction Des Ressources Humaines

Direction des Finances
Direction du Système d'Information

Direction des Services Economiques et Logistiques

Direction de la Maintenance, des Travaux et Patrimoine

L'EHPAD fait partie du Pôle de Gériatrie, géré par un trio de pôle composé d'un directeur référent de pôle (membre de l'administration générale du CHAB), d'un Cadre Supérieur de Santé (encadrant les différents cadres de santé des services du pôle de gériatrie) et d'un Médecin chef de pôle (chargé de définir la politique médicale et de faire le lien entre les différents médecins du pôle et l'administration)

Administration du Pôle de Gériatrie :

Directeur référent : Poste vacant
Cadre supérieur de santé : Mme ROUSSET
Médecin chef de pôle : Mme le Dr BLANCHEMAIN

EHPAD
235 lits et places

Résidence CHAMP FLEURY Site de BAYEUX

Encadrement : M. BERGERON
Médecin : Dr PINHO (100%)

Capacité d'accueil : 115 lits
• 113 hébergements permanents
• 2 hébergements temporaires

Organisation des unités de vie :

Rez-de-Chaussée :

- Les Jardins : 16 résidents
 - Les Artistes : 32 résidents
 - La Volière : 35 résidents
- 1^{er} étage :
- Les Chanteurs : 32 résidents

Résidence BEAUSEJOUR Site de AUNAY SUR ODON

Encadrement : Mme BUISSON
Médecin : Dr LEROY (60%)

Capacité d'accueil : 120 lits et places
• 106 hébergements permanents
• 4 hébergements temporaires
• 10 places d'Accueil de Jour
• 14 places de PASA

Organisation des unités de vie :

Rez-de-Chaussée :

- Le Jardins des Poètes : 12 résidents
- PASA : 14 places
- Accueil de Jour : 10 places

1^{er} étage :

- Le Verger : 23 résidents
- La Bruyère : 14 résidents
- Les Oiseaux : 18 résidents

2^{ème} étage :

- Le Bord de Mer : 23 résidents
- La Bijude : 20 résidents

USLD
30 lits

Résidence CHAMP FLEURY Site de BAYEUX

Encadrement : Mme DUMAS

Médecin :
Dr BLANCHEMAIN (80%)

Capacité d'accueil : 30 lits

Localisation du service : 2^{ème} étage

Court Séjour Gériatrique 20 lits

Résidence CHAMP FLEURY Site de BAYEUX

Encadrement :

Médecin :

Capacité d'accueil : 20 lits

Localisation du service : 2^{ème} étage

SSR GERIATRIQUE
35 lits

Résidence CHAMP FLEURY Site de BAYEUX

Encadrement : Mme BOUVET

Médecin Référent :
Dr PHILIPPE (100%)

Capacité d'accueil : 35 lits

Organisation du service :

1^{er} étage :

- Secteur SSR 1 : 17 patients
- Secteur SSR 2 : 18 patients

SSIAD
250 places

Encadrement

- Sites Bayeux, Colomby / Thaon, Isigny / Mer : M. BOUVET
- Site Aunay / Odon : Mme BOCAGE

Capacité d'accueil :

- SSIAD : 240 places réparties en 4 antennes sur le Bessin Prébocage
- ESA : 10 places

Organisation des antennes :

- Site BAYEUX : 72 places
- Site COLOMBY / THAON : 54 places
- Site ISIGNY / MER : 52 places
- Site AUNAY S / ODON : 62 places

Mise à Jour Avril 2023

Nos Objectifs

Optimiser les fonctions supports et logistiques de l'EHPAD

Dimensionner la masse salariale en regard de nos moyens tout en garantissant des conditions de prises en charge satisfaisantes pour les résidents

Maîtriser les dépenses et consommations de l'EHPAD

Œuvrer pour l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail des professionnels

• Les missions et valeurs défendues par les professionnels

1. Les missions des professionnels

En tant qu'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les Résidences Champ Fleury et Beauséjour poursuivent 3 missions essentielles :

- ✓ **Accueillir et Héberger** les personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation) dans le respect de leurs droits et libertés.
- ✓ **Accompagner** les résidents dans tous les actes de la vie quotidienne en conformité avec leurs besoins, leurs souhaits et leurs habitudes de vie inscrits dans leur projet de vie individualisé.
- ✓ **Prendre soin** des personnes accueillies en leur dispensant des soins paramédicaux, médicaux et de nursing dont elles ont besoin, dans le respect de leur bien-être et de leur liberté de choix.

2. Une vision et des valeurs communes de l'accompagnement des résidents au quotidien

Les professionnels des deux résidences ont déterminé ensemble une vision commune qui guidera leur action pour les cinq prochaines années.

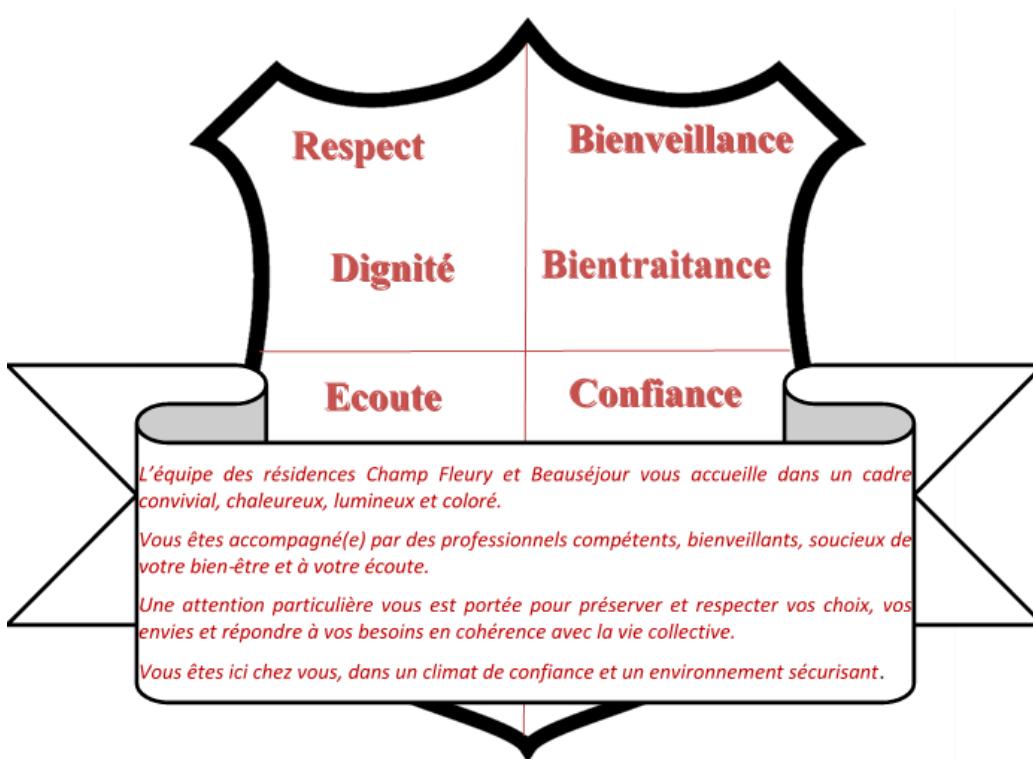
« *L'équipe des résidences Champ Fleury et Beauséjour vous accueille dans un cadre convivial, chaleureux, lumineux et coloré.*

Vous êtes accompagné(e) par des professionnels compétents, bienveillants, soucieux de votre bien-être et à votre écoute.

Une attention particulière vous est portée pour préserver et respecter vos choix, vos envies et répondre à vos besoins en cohérence avec la vie collective.

Vous êtes ici chez vous, dans un climat de confiance et un environnement sécurisant. »

Ils ont également convenu de défendre, promouvoir et garantir les valeurs suivantes que ce soit dans l'accompagnement quotidien des résidents et l'accueil des familles mais aussi lors des relations entre collègues et avec les différents intervenants de l'établissement.



➤ **Respect** : Accepter l'autre et le prendre en considération, tel qu'il est, sans jugement.

➤ **Dignité** : Reconnaître et respecter l'être humain dans son intégrité.

➤ **Bienveillance** : Veiller au bien-être de chacun.

➤ **Bientraitance** : Agir dans le respect des droits, des besoins et des valeurs de tous.

➤ **Ecoute** : Attitude attentive et réceptive à l'expression du langage verbal et comportemental.

➤ **Confiance** : S'en remettre à l'autre, sans réserve, grâce à une relation rassurante et sécurisante.

Forts de ces valeurs communes, les professionnels de chaque résidence sont missionnés pour les promouvoir et les faire vivre dans leur structure respective. Cela a donné lieu à l'élaboration d'un blason distinct par résidence.

Blason de Beauséjour :



Légende du blason Beauséjour :

4 images symbolisant les valeurs de la résidence :

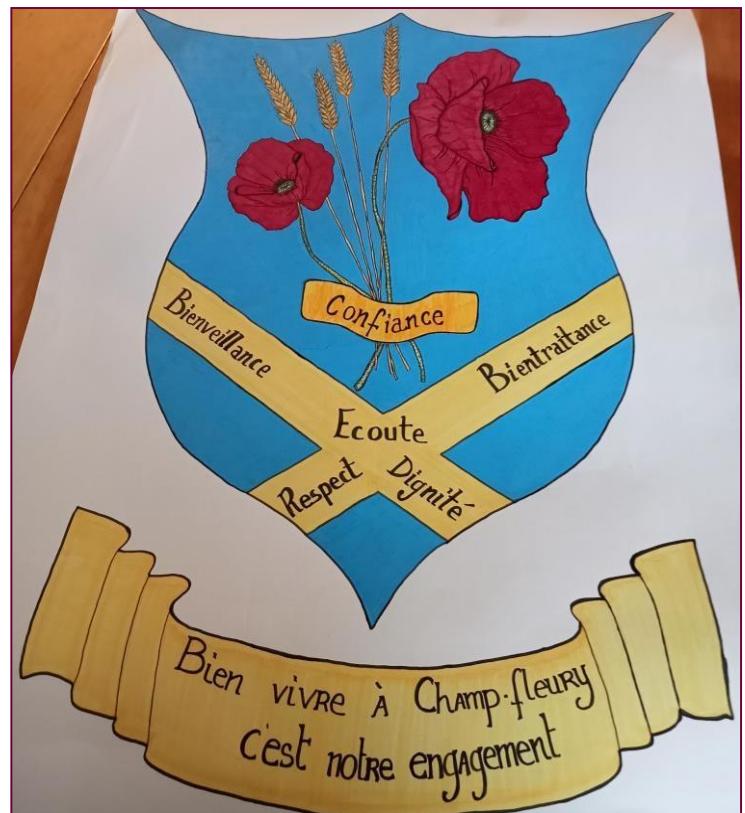
Respect : Protéger tout en laissant le choix. Les résidents suivent leur chemin, les mains entourent symboliquement de part et d'autre, sans les tenir, juste là pour protéger.

Bienveillance : Une poignée de mains, symbole du lien qui se tisse entre résidents et les professionnels. Un cœur pour illustrer la vie, le cœur qui bat.

Ecoute : Être attentif et disponible, tendre l'oreille à l'expression verbale et non-verbale, accueillir sans juger.

Confiance : Remettre sa confiance entre les mains d'un soignant. Des mains ouvertes en signe d'accueil du professionnel envers le résident qui lui fait confiance.

Blason du Champ Fleury :



Légende du blason Champ Fleury :

Le **Coquelicot** est le symbole de la vie, de la plénitude et du bonheur. Il a des vertus apaisantes et il soigne. C'est une fleur délicate et robuste à la fois. Il évoque un parfum d'enfance.

Les **épis de blé** font référence au champ (partie du nom de la résidence). Les 4 épis de blé représentent les 4 services de l'EHPAD (La Volière, Les Artistes, Les Chanteurs, Les Jardins)

La couleur **Bleu** est symbole de confiance et de communication. Tandis que le **Rouge** marque la passion et la Vie. Pour finir, le **Jaune d'or** du blé et du blason sont la couleur du Respect.

Favoriser l'appropriation des valeurs communes par les professionnels de chaque structure ainsi que par les résidents et leurs proches dès l'admission

Nos Objectifs

Communiquer nos engagements et nos pratiques aux autres services de l'établissement.

Sensibiliser les nouveaux professionnels et les prestataires extérieurs aux valeurs appliquées au sein des structures.

Renforcer la légitimité des professionnels référents pour mener les actions envisagées en COPIL Projet d'Etablissement avec leurs collègues.

- **Le cadre réglementaire de nos missions**

1. **Les Dispositions réglementaires générales :**

Outre les dispositions réglementaires applicables au CH Aunay-Bayeux, les Résidences Beauséjour et Champ Fleury, en tant qu'établissements publics médico-sociaux (ESMS), sont soumises à un cadre réglementaire développé ci-après :

- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dites loi HPST
- La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Le Code de l'action sociale et des familles
- Le Code de la santé publique
- L'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu au IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles
- Le Plan national des maladies neurodégénératives 2014 – 2019
- Les recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS)

L'établissement est également soumis aux orientations politiques régionales et départementales définies dans les documents ci-dessous :

- Le PRS (projet régional de santé) de l'ARS Normandie
- Le Règlement Départementale de l'Action Sociale du Calvados

2. **Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens**

En 2021, l'établissement a signé pour une durée de 5 ans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) couvrant une période allant de 2021 à 2025 avec l'ARS Normandie et le Conseil Départemental du Calvados (CD14). Ce document de 1^{ère} génération remplace les 2 Conventions Tripartites antérieures et est commun aux deux structures de l'EHPAD réunifié.

Ce contrat définit les objectifs à atteindre sur 5 ans, en termes de qualité des prestations et de sécurité des soins, et des moyens alloués pour s'y conformer. Le CPOM 2021 – 2025 a été rédigé en conformité avec les orientations régionales et départementales.

Le CPOM fait ainsi office de feuille de route générale de l'établissement pour les 5 années à venir.

3. **L'autorisation de fonctionnement**

En 2021, l'établissement a bénéficié du renouvellement de son autorisation de fonctionnement qui prévoit une capacité totale d'accueil de 225 lits d'hébergement (dont 10 lits en hébergement temporaire et 14 places de PASA) et 10 places d'Accueil de Jour.

Cette autorisation atteste que les résidences ont les conditions minimales de fonctionnement permettant de garantir un accueil et un accompagnement des personnes âgées dépendantes dans des conditions suffisamment qualitatives et sécurisantes.

• Les publics accueillis dans nos résidences

L'analyse des publics accueillis sur chaque résidence permet d'anticiper leurs besoins et attentes et ainsi mieux fixer nos objectifs d'accompagnement pour les cinq ans à venir.

Les Résidences Beauséjour et Champ Fleury étant situées sur des territoires et bassins de population qui présentent des disparités, nous allons exposer indépendamment les données recueillies pour chacune d'elles. Ceci permettra également d'adapter les objectifs et actions à mener sur chaque résidence en regard des publics accueillis.

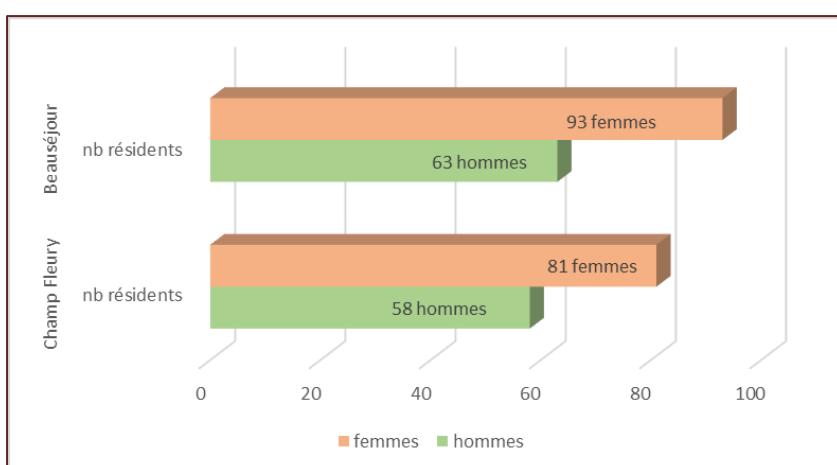
1. Les résidents accueillis à l'EHPAD du CH Aunay-Bayeux

• Capacité d'accueil en 2022 :

	EHPAD du CHAB		Capacité Totale
Type d'hébergement	Champ Fleury	Beauséjour	
Hébergement Permanent	113	106	219
Hébergement Temporaire	2	4	6
Capacité totale	115	110	225

• Profil des résidents accueillis en 2022 :

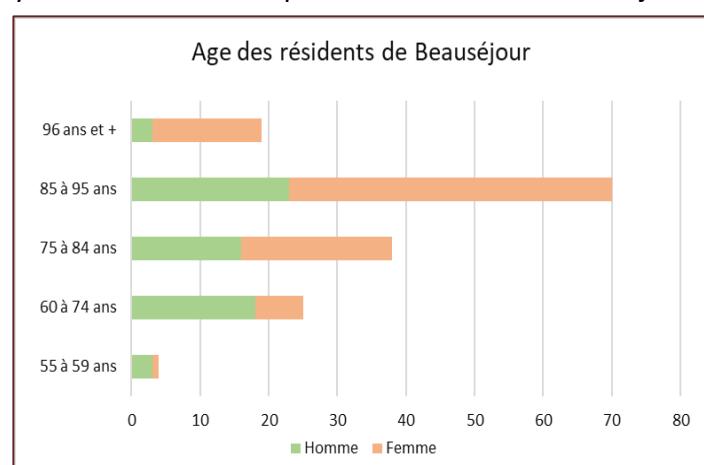
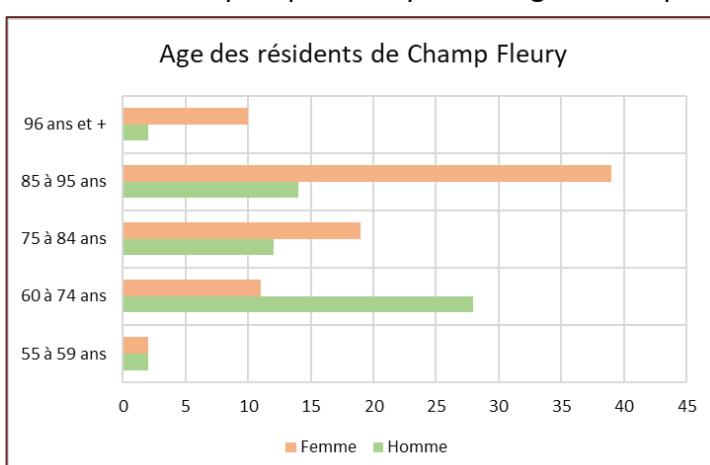
• Données démographiques :

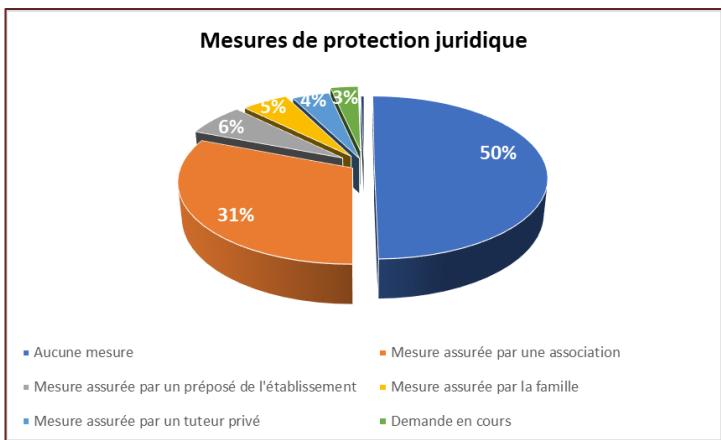


L'EHPAD du CH Aunay-Bayeux a accompagné 139 personnes à Champ Fleury, 156 personnes à Beauséjour (tout type d'hébergement confondu) et 14 personnes en Accueil de Jour ; soit en 306 personnes accueillies en 2022 sur l'ensemble de notre EHPAD.

Les femmes représentent 59% des personnes accueillies en 2022 sur l'ensemble de l'EHPAD.

Au 31 décembre 2022, la **moyenne d'âge est de 82 ans** avec une différence assez significative entre les deux EHPAD puisque la moyenne d'âge à Champ Fleury est à 81 ans tandis qu'elle est à 84 ans à Beauséjour.





Au cours de l'année 2022, 50% des 292 résidents accueillis bénéficient d'une mesure de protection juridique.

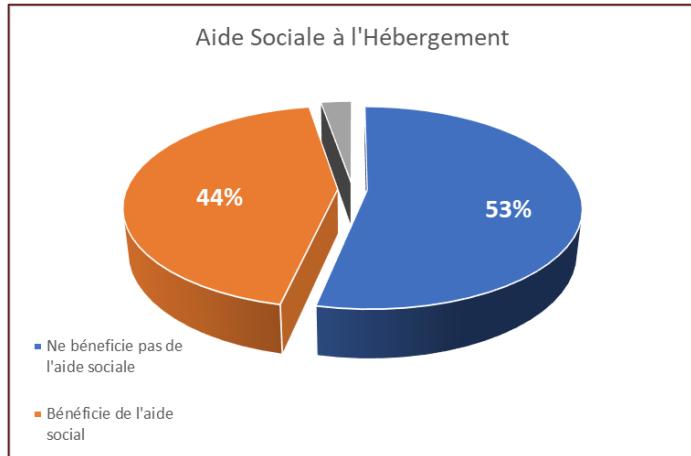
Le plus souvent, cette fonction de protection de la personne majeure est exercée par une association extérieure à l'établissement (31%), par le préposé de l'établissement (6%) ou par la famille du résident (5%)

Les résidents accueillis dans nos EHPAD bénéficient **majoritairement de l'Aide Sociale à l'Hébergement** (50% + 3% de demandes en cours).

Il persiste toutefois une grande disparité entre les 2 EHPAD puisque 65% des résidents de Champ Fleury bénéficient de l'Aide Sociale contre seulement 35% des résidents de Beauséjour.

Cela témoigne du rôle important de nos EHPAD publics sur le territoire puisqu'en étant 100% habilitées à l'aide sociale, nos places permettent d'accueillir des personnes âgées économiquement vulnérables ; notamment dans le Bessin.

Le niveau de dépendance moyen des résidents des deux structures est évalué à un **GIR 3** (moyenne de tous les GIR des résidents des deux EHPAD)



• L'activité réalisée en 2022

En 2022, nos deux EHPAD ont achevé leurs phases de restructuration et ont donc atteint leur capacité cible de 235 lits et places répartis comme suit :

- EHPAD CHAMP FLEURY : 113 lits d'Hébergement Permanent et 2 lits d'hébergement temporaire
- EHPAD BEAUSEJOUR : 106 lits d'Hébergement Permanent et 4 lits d'Hébergement Temporaire
- 10 Places d'Accueil de Jour à Beauséjour

• Les mouvements réalisés en 2022

Mouvements 2022	EHPAD DU CHAB				
	CHAMP FLEURY		BEAUSEJOUR		
	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	Accueil de Jour
Nombre d'entrées	25	1	33	29	9
Nombre de sorties	23	1	36	28	5

- La provenance des personnes accueillies en 2022

- Hébergement Permanent :

Sur les 2 EHPAD, les personnes accueillies en hébergement permanent provenaient majoritairement de leur domicile (39%) ou de service SSR (21%)

Provenance des personnes accueillies en Hébergement Permanent	EHPAD du CHAB				Total Héb. Permanent	
	CHAMP FLEURY		BEAUSEJOUR			
Domicile privé ou d'un proche	31	23%	75	54%	106	39%
Accueil familial agréé	8	6%	5	4%	13	5%
Logement-foyer	16	12%	1	1%	17	6%
Maison de retraite non EHPAD	0	0%	0	0%	0	0%
Maison de retraite médicalisée, EHPAD (hors UHR)	15	11%	10	7%	25	9%
UHR d'une maison de retraite médicalisée ou d'un EHPAD	0	0%	0	0%	0	0%
Soins de longue durée	7	5%	0	0%	7	3%
Service de soins de suite et de réadaptation d'un établissement de santé	31	23%	27	20%	58	21%
Unité cognitivo-comportementale (UCC)	0	0%	4	3%	4	1%
Unité de court séjour («médecine, chirurgie»)	10	7%	10	7%	20	7%
Établissement psychiatrique ou service psychiatrique d'un établissement de santé	10	7%	6	4%	16	6%
Établissement pour adultes handicapés	3	2%	0	0%	3	1%
Autre	6	4%	0	0%	6	2%
Ne sait pas	0	0%	0	0%	0	0%
Total des personnes accueillies en hébergement Permanent en 2022	137		138		276	

- Hébergement Temporaire :

Les personnes accueillies en Hébergement Temporaire provenaient également majoritairement de leur domicile (71%) et de services de Soins de Suites et de Réadaptation (16%).

Provenance des personnes accueillies en Hébergement Temporaire	EHPAD du CHAB				Total Héb. Temporaire	
	CHAMP FLEURY		BEAUSEJOUR			
Domicile privé ou d'un proche	0	0%	22	73%	22	71%
Accueil familial agréé	0	0%	1	3%	1	3%
Logement-foyer	1	100%	0	0%	1	3%
Maison de retraite non EHPAD	0	0%	0	0%	0	0%
Maison de retraite médicalisée, EHPAD (hors UHR)	0	0%	0	0%	0	0%
UHR d'une maison de retraite médicalisée ou d'un EHPAD	0	0%	0	0%	0	0%
Soins de longue durée	0	0%	0	0%	0	0%
Service de soins de suite et de réadaptation d'un établissement de santé	0	0%	5	17%	5	16%
Unité cognitivo-comportementale (UCC)	0	0%	0	0%	0	0%
Unité de court séjour («médecine, chirurgie»)	0	0%	1	3%	1	3%
Établissement psychiatrique ou service psychiatrique d'un établissement de santé	0	0%	0	0%	0	0%
Établissement pour adultes handicapés	0	0%	1	3%	1	3%
Autre	0	0%	0	0%	0	0%
Ne sait pas	0	0%	0	0%	0	0%
Total des personnes accueillies en hébergement Temporaire en 2022	1		30		31	

- Accueil de Jour : L'Accueil de Jour a accompagné 14 bénéficiaires en 2022.

- Les motifs des sorties réalisées en 2022

Motif des Sorties définitives en 2022	EHPAD DU CHAB				Total	
	CHAMP FLEURY		BEAUSEJOUR			
	Nombre de sorties	%	Nombre de sorties	%	Nombre de sorties	%
Décès dans l'établissement	16	70%	32	89%	48	81%
Décès lors d'une hospitalisation	3	13%	1	3%	4	7%
Décès lors d'une autre sortie temporaire	0	0%	0	0%	0	0%
Départ volontaire à l'initiative du résident	3	13%	1	3%	4	7%
Fin de séjour volontaire à l'initiative du résident	0	0%	0	0%	0	0%
Résiliation du contrat de séjour à l'initiative de l'établissement pour inadaptation	0	0%	1	3%	1	2%
Résiliation du contrat de séjour à l'initiative de l'établissement pour défaut de paiement	0	0%	0	0%	0	0%
Autre	1	4%	1	3%	2	3%
Total des sorties définitives en 2022	23	100%	36	100%	59	100%

Le décès (en établissement ou lors d'hospitalisation) est la principale cause de sortie des résidents.

A noter, qu'en 2022, 4 résidents ont quitté volontairement l'établissement pour :

- Rentrer à domicile ou chez un proche
- Aller dans un autre établissement (rapprochement familial le plus souvent)
- Être pris en charge dans un service hospitalier (SSR ou USLD)

- **Les données d'activité 2022**

	EHPAD DU CHAB						TOTAL EHPAD		
	CHAMP FLEURY			BEAUSEJOUR					
Activité 2022	Nombre de journées réalisées	Nombre de journées théoriques	Taux d'activité réalisée	Nombre de journées réalisées	Nombre de journées théoriques	Taux d'activité réalisée	Nombre de journées réalisées	Nombre de journées théoriques	Taux d'activité réalisée
Hébergement Permanent	40773	41245	99%	37859	38690	98%	78632	79935	98%
Hébergement Temporaire	7	730	1%	529	1460	36%	536	2190	24%
Accueil de Jour				365	2600	14%	365	2600	14%
TOTAL Activité 2022	40780	41975	97%	38753	42750	91%	79533	84725	94%

L'analyse des données d'activité 2022 montre que la fin des travaux de restructuration et/ou réorganisation des EHPAD a eu un effet bénéfique sur l'activité d'Hébergement permanent des deux sites. Aujourd'hui, ils sont arrivés à leur capacité cible et ont une activité en hébergement permanent conforme aux objectifs du CPOM Médico-Social 2021 – 2025 ; c'est-à-dire proche des 98% d'occupation pour les deux sites. Cette tendance sera à confirmer dans les années à venir.

En revanche, les places d'hébergement temporaire peinent à être pleinement occupées ; et ce, sur les deux sites. Il faudra mener une campagne de communication pour faire connaître notre offre auprès des acteurs du territoire afin de d'améliorer notre taux d'occupation.

Avec un taux d'occupation de 24% au global, très en deçà des objectifs du CPOM médico-social, il serait peut-être licite de questionner le dimensionnement de notre autorisation de 6 lits d'hébergement temporaire avec les autorités de tarification.

Enfin, l'activité d'Accueil de Jour, ouverte en Juin 2021 sur Aunay, connaît un début plutôt moyen pour n'atteindre que 14% de taux d'occupation en 2022 (première année pleine). Il faudra aussi dynamiser cette activité pour en améliorer le taux d'occupation dans les 5 années à venir afin d'atteindre l'objectif CPOM de 50%. Une campagne de communication ciblée pourra être menée en ce sens. Il serait aussi opportun d'envisager la création d'un service de transport, actuellement non proposé aux bénéficiaires, car cela pourrait être un atout supplémentaire pour ce service.



- Maintenir le niveau d'activité en Hébergement Permanent sur les 2 sites
- Faire connaître notre offre de répit auprès des acteurs du territoire
- Dynamiser l'activité d'Hébergement Temporaire sur les 2 sites
- Faire progresser le taux d'occupation de l'Accueil de Jour

• Les prestations proposées par nos résidences

Les résidences Beauséjour et Champ Fleury propose aux personnes accueillies diverses prestations hôtelières décrites ci-dessous :

- L'hébergement
- La restauration
- Le traitement du linge
- Les animations, la vie sociale
- L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (soins paramédicaux, soins de nursing)

1. L'hébergement :

L'établissement propose deux modalités d'hébergements distinctes :

- **L'hébergement permanent** pour les personnes âgées qui souhaitent s'installer durablement dans la structure L'hébergement pour découvrir et expérimenter l'hébergement en EHPAD, soit pour permettre aux proches aidants de se libérer du temps pour eux).
- **L'hébergement temporaire** pour les personnes âgées qui souhaitent effectuer un court séjour soit pour découvrir et expérimenter l'hébergement en EHPAD, soit pour permettre aux proches aidants de se libérer du temps pour eux.

Les personnes accueillies peuvent avoir à disposition une **chambre meublée**, équipée d'un **système d'appel malade**, avec possibilité d'installer une ligne téléphonique et la télévision.

Sur Beauséjour, toutes les chambres sont des chambres individuelles, d'une superficie moyenne de 20m² et équipées d'une salle de bain et de sanitaires privatifs conformes aux normes d'accessibilité. Certaines chambres sont communicantes pour faciliter l'accueil des couples.

Sur Champ Fleury, il y a un panel de chambres individuelles et de chambres doubles, d'un nombre différent selon les unités de vie. Les villas sont organisées en maisonnées regroupant plusieurs chambres autour d'un espace commun central. Certaines chambres sont dotées d'une salle d'eau et de sanitaires privatifs. D'autres n'en sont pas dotées et les résidents partagent un espace sanitaires/salle d'eau au sein de leur maisonnée.

Sur chaque site, les **personnes accueillies sont chez elles** et ont la possibilité d'apporter leur mobilier personnel en accord avec l'équipe de direction et en conformité avec le règlement de fonctionnement. Selon leur degré d'autonomie, la clé du logement pourra leurs être confiée. Un double est conservé par l'établissement.

Les conditions d'hébergement **respectent l'intimité, la dignité et le confort des résidents**.

L'entretien du logement est régulièrement effectué par les professionnels de l'établissement.

Les animaux domestiques ne sont pas admis à vivre dans nos résidences mais sont acceptés en visite.



Poursuivre l'amélioration des conditions d'hébergement à Champ Fleury
Aménager les espaces extérieurs sur les deux sites
Créer des espaces de convivialité sur les deux sites

2. La restauration



La prestation restauration est assurée par la cuisine centrale du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux.

Les menus sont élaborés en collaboration avec les diététiciennes de l'établissement.

Une commission restauration pour veiller à la qualité des repas se réunit régulièrement.

Sauf situation sanitaire exceptionnelle, les repas sont servis à table dans les espaces dédiés de chaque unité de vie. Cependant, si l'état de santé du résident le nécessite, ils pourront lui être servis temporairement dans sa chambre. De même, sur prescription médicale, les textures seront adaptées à ses besoins.

Si le résident le souhaite, ses proches ont la possibilité de prendre leurs repas avec lui. La demande est à faire auprès de l'encadrement au moins 72h à l'avance. Ces repas sont facturés.

Nos Objectifs

Travailler sur « l'environnement du repas » pour favoriser la prise des repas des résidents et lutter contre la dénutrition

Développer le « manger-mains » et autres textures adaptées sur les deux sites

Adapter les menus aux souhaits des résidents des EHPAD

3. Le traitement du linge

Le linge plat et de toilette (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni, renouvelé et entretenu par l'établissement.

L'entretien du linge personnel du résident est inclus dans le tarif hébergement. Cette prestation est assurée par la blanchisserie inter hospitalière. Il est conseillé d'éviter le linge trop fragile qui pourrait être abîmé par nos process industriels.

Il est aussi demandé d'identifier le linge personnel et de le renouveler autant que nécessaire.

Nos Objectifs

Améliorer le traitement du linge personnel des résidents

Travailler sur les tenues professionnelles pour les rendre plus adaptées avec le lieu de vie des résidents des deux sites

4. L'animation et la vie sociale du résident

Les résidents sont libres d'organiser leur journée comme ils le souhaitent.

Sauf situation exceptionnelle, les visites sont libres. Toutefois, pour ne pas troubler le déroulement des soins, il est conseillé que les visites se fassent à partir de la fin de matinée.

Des activités et des animations collectives sont proposées plusieurs fois dans la semaine. Le programme hebdomadaire d'animation est affiché dans chaque secteur de vie et dans le hall des résidences.



Les activités ont pour objectif de stimuler la mémoire, d'entretenir des repères, de favoriser la détente, de rompre la solitude et d'apporter du plaisir. Chacun est invité à y participer. Les familles et bénévoles sont également vivement invités à participer aux animations.

Certaines prestations ponctuelles avec participation financière peuvent être proposées. Chacun est libre d'y participer à sa convenance.

Une boutique permet aux résidents et aux familles de faire quelques achats personnels (confiserie, produits cosmétiques, papeterie...).

- Nos Objectifs**
- Ouvrir la boutique à Beauséjour
 - Proposer des animations communes aux deux sites
 - Dynamiser les CVS et valoriser leurs actions
 - Favoriser une dynamique de vie dans les secteurs et impliquer les soignants pour proposer des temps courts d'animation au sein des services
 - Rechercher des acteurs pouvant aider l'équipe d'animation (bénévoles, services civiques, membres des associations, partenaires extérieurs...)

Au-delà des prestations hôtelières, les résidences Beauséjour et Champ Fleury proposent une offre de soins et d'accompagnement aux personnes accueillies.

5. L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Un **projet d'accompagnement individualisé** est établi avec le résident et/ou ses proches dans les premières semaines de son arrivée afin de mieux répondre à vos besoins et attentes. Il est régulièrement réévalué.

Nos équipes qui vous accompagnent au quotidien sont guidées par les valeurs de bienveillance et de bientraitance afin que vous vous sentiez chez vous et que vous puissiez vivre dans les meilleures conditions. Notre établissement s'inscrit dans la **philosophie de l'Humanitude** basée sur l'interdépendance des uns et des autres pour que chacun d'entre vous s'approprie son projet et soit acteur de sa vie.



Selon son degré d'autonomie, une aide est apportée au résident pour l'accomplissement des actes essentiels de sa vie quotidienne (toilette, habillement, alimentation, déplacements ...)

L'établissement assure une **permanence des soins 24h/24 et 7j/7** par la possibilité d'accéder à une équipe médicale et paramédicale qui s'organise pour répondre à vos besoins médicaux.



- Développer la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI).
- Renforcer l'application des principes de la philosophie de l'Humanitude.
- Favoriser l'autonomie du résident et limiter l'aide apportée pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne au strict nécessaire selon ses capacités restantes.
- Garantir la complémentarité des actions des professionnels médicaux, paramédicaux et transversaux selon les besoins des résidents.

Nos orientations stratégiques à 5 ans

En lien avec les recommandations nationales et les politiques locales, l'établissement a défini trois grandes orientations stratégiques. Déclinées en objectifs opérationnels, elles guideront notre action pour les cinq années à venir.

- Orientation stratégique n°1 : Développer la qualité d'accompagnement en associant les usagers et leur environnement social et familial.

Il s'agira pour l'établissement de :

1. Développer la participation individuelle et collective des usagers et de leur environnement familial quant à l'élaboration des projets de vie individualisés et des documents institutionnels
2. Promouvoir des organisations bientraitantes en faveur des personnes accueillies
3. Améliorer la qualité des prestations hôtelières
4. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie et la promotion de la santé
5. Concourir à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
6. Apporter un soutien aux aidants familiaux du territoire
7. Faire évoluer les compétences des professionnels et leur appropriation des règles de bonnes pratiques professionnelles pour garantir un accompagnement de qualité.
8. Améliorer les conditions de travail des professionnels de l'EHPAD

- Orientation stratégique n°2 : Développer des organisations et pratiques permettant de structurer les parcours en lien avec les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire

A travers cette orientation, l'établissement cherchera à garantir une offre territoriale adaptée aux différents publics et fondée sur une approche « parcours » pour éviter les ruptures d'accompagnement. Il est envisagé de :

1. Incrire le CH Aunay-Bayeux (établissement gestionnaire de l'EHPAD) dans l'évolution de l'offre médico-sociale du territoire en accentuant la coopération avec les différents acteurs du Bessin-Prébocage.
2. Développer des réponses adaptées pour les personnes présentant des troubles cognitifs et notamment les personnes présentant des Maladies Neurodégénératives.
3. Optimiser le fonctionnement de l'offre médico-sociale pour répondre aux besoins des personnes accueillies et favoriser des parcours sans rupture et un accompagnement adapté.

- Orientation stratégique n°3 : Renforcer l'efficience de l'établissement et améliorer sa situation budgétaire

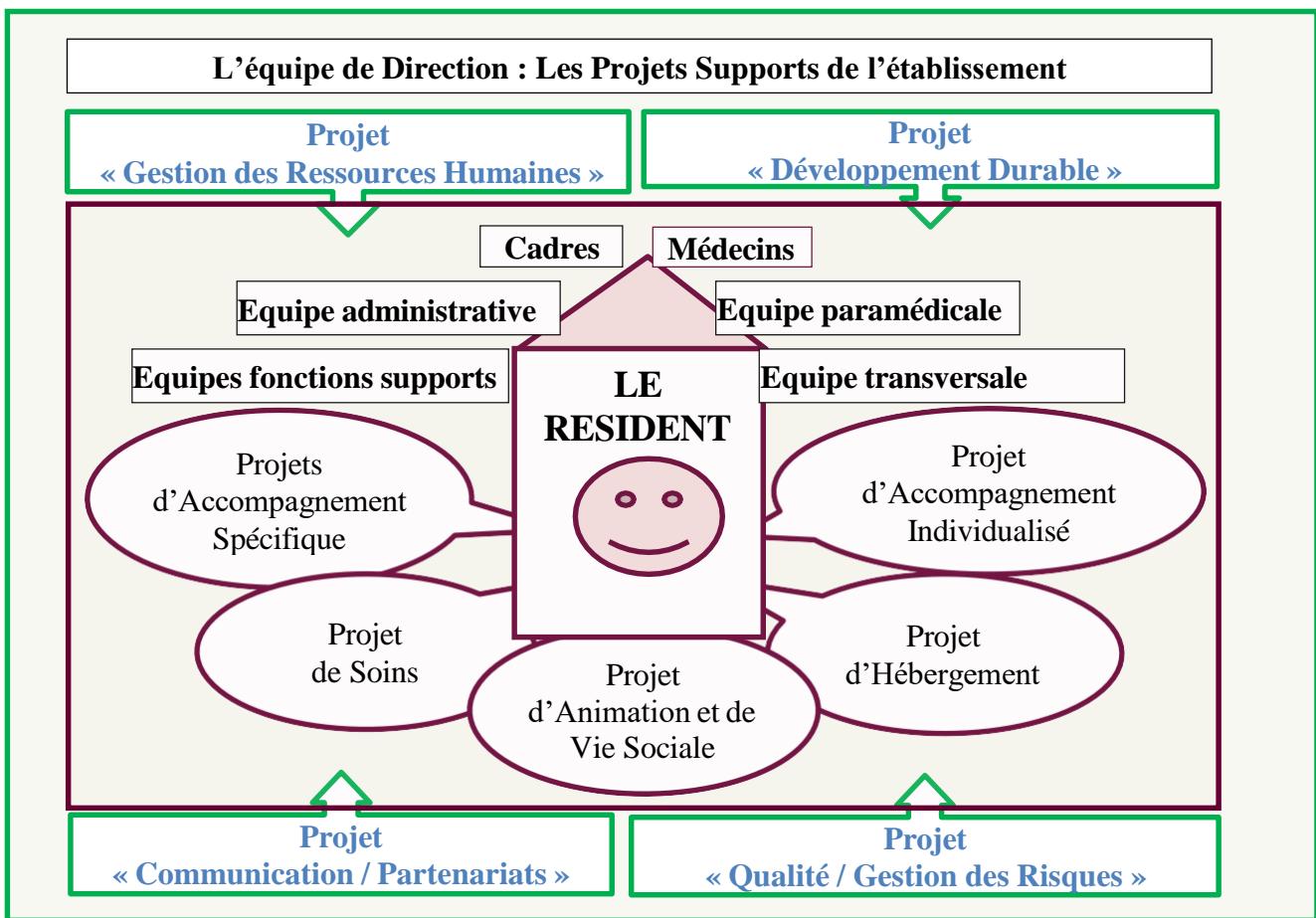
L'encadrement travaillera à optimiser le recours aux fonctions supports et à rééquilibrer le budget de l'EHPAD unifié par :

1. Un management efficient de la fonction immobilière et logistique de l'EHPAD en optimisant l'occupation des surfaces de chaque résidence et en poursuivant la centralisation des fonctions logistiques support (PUI, Restauration, Approvisionnements, Entretien des locaux ...)
2. Une action visant à rééquilibrer le budget de l'EHPAD unifié notamment par la maîtrise des dépenses d'énergie et des consommations courantes mais aussi par l'optimisation de la masse salariale et la maîtrise de l'absentéisme.

Nos projets pour l'accompagnement des résidents au quotidien

Au sein des résidences Beauséjour et Champ Fleury, le résident est considéré comme « le client » et notre politique d'accompagnement est centrée sur ses besoins et envies tout en lui garantissant un cadre sécurisant ; justifiant souvent sa venue dans notre établissement. Autant que faire se peut, nous nous adaptons à son rythme et choix de vie.

Aussi, tous centrés sur le Résident, ces différents projets combinés ensemble et déclinés dans les plans d'actions de chaque structure nous permettront d'atteindre nos objectifs stratégiques.



Le Projet d'Accompagnement Individualisé

ENJEU n°1 : La Garantie des Droits Individuels et Collectifs

A. Le respect des Droits Individuels

Notre contexte :

Plusieurs textes réglementaires garantissant le respect des droits individuels des résidents en EHPAD :

- Loi 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, aussi appelée loi Kouchner
- La Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Un travail initié dans nos résidences pour garantir les droits individuels des résidents, pour préserver leur intimité et leur permettre l'exercice de leur citoyenneté.

Nos Atouts :

La Charte des droits de la personne âgée est affichée dans le hall d'accueil de chaque résidence. L'accompagnement du résident repose sur le principe garantissant le respect pour chacun :

- De son domicile
- De ses choix thérapeutiques ou de vie
- De sa liberté d'aller et venir

Les documents de la loi 2002-2 (Livret d'Accueil, Contrat de séjour et Règlement de fonctionnement) sont remis à chaque résident dès son admission.

Le Projet d'Accompagnement Individualisé est déployé et en cours de mise à jour pour chaque résident.

L'établissement est membre actif de la démarche CItoyenn'âge à laquelle il associe plusieurs résidents.

Nos Objectifs

Déployer et Faire respecter le Projet d'Accompagnement Individualisé pour tous les résidents et le mettre à jour dès que nécessaire.

Favoriser l'exercice des droits civiques des résidents par une communication améliorée dès leur admission et tout au long de leur séjour.

B. Le respect des Droits Collectifs

Notre contexte :

Les Conseils de la Vie Sociale (CVS) ont été renouvelés en Mai et Octobre 2022

Les professionnels et l'encadrement sont les garants du respect des droits individuels et collectifs des résidents et peuvent utiliser des outils de médiation en cas de besoin.

Nos Atouts :

Un CVS ouvert à tous les résidents qui souhaitent participer à cette instance de concertation qui leur est dédiée.

Le Règlement de Fonctionnement et le Contrat de Séjour fixent les règles de vie et ont été réactualisés et validés au CVS en 2021.

Nos Objectifs

Dynamiser les CVS en les préparant davantage avec les résidents

Animer les CVS dans les unités de vie pour favoriser la participation des résidents

Mettre en place une « gazette de l'EHPAD » pour améliorer la communication

ENJEU n°2 : La Personnalisation de l'accompagnement tout au long du séjour

A. L'entrée en établissement : l'admission et l'accueil du résident

Notre contexte :

Deux EHPADs administrativement fusionnés depuis le 1^{er} Janvier 2018 nécessitant de mettre à jour les documents d'admission tout en conservant les spécificités de chaque résidence :

- Un livret d'accueil unique refait en 2021
- Un Projet d'Etablissement commun reprenant les atouts, besoins et objectifs spécifiques à chaque résidence.
- Une procédure d'accueil unique en cours de réécriture.

Nos Atouts :

Dans la mesure du possible, une visite de préadmission est faite avant toute nouvelle entrée. Le consentement du résident est systématiquement recherché et tracé dans son dossier d'admission.

Les deux EHPADs travaillent sur un Projet d'Accueil des nouveaux résidents avec désignation d'un résident référent dans chaque unité de vie, rencontre pluridisciplinaire le jour de l'admission et goûter d'accueil organisé dans l'unité de vie.

Le Livret d'accueil distribué à l'ensemble des résidents en 2022 et, depuis lors, à tout nouvel arrivant.

Nos Objectifs

- Mettre à jour, diffuser et appliquer la procédure d'accueil dans chaque résidence
- Organiser une visite pour le futur résident et/ou son entourage avant chaque entrée
- Informier l'ensemble des résidents de l'arrivée d'une nouvelle personne

B. L'élaboration du Projet d'Accompagnement individualisé (PAI)

Notre contexte :

Il existe un Projet de Soins Personnalisés au sein du Centre Hospitalier mais celui-ci, plutôt sanitaire, n'est pas adapté à l'accompagnement des résidents en EHPAD.

Les professionnels de l'EHPAD sont formés à l'élaboration du PAI et son utilisation mais les connaissances méritent d'être réactualisées.

Le rapprochement administratif des deux résidences permet un échange sur les pratiques de chacun et aboutit à la mise en place d'outils d'accompagnement communs.

Nos Atouts :

L'équipe pluridisciplinaire s'investit dans l'élaboration du Projet d'Accompagnement Individualisé des résidents de l'EHPAD unifié ; ce qui permet d'investiguer tous les aspects de la vie des résidents au sein de nos résidences.

L'existence d'un document initial, même s'il est perfectible, facilite le travail d'élaboration du PAI. Comme tous les pôles du CH Aunay – Bayeux, le Pôle Gériatrie bénéficie d'un plan de formation spécifique en plus des formations institutionnelles. Les formations Humanitude permettent notamment de former les professionnels à l'élaboration et au suivi du PAI

Nos Objectifs

- Informatiser le dossier du résident pour faciliter la transmission d'informations
- Formaliser le document PAI du résident et le faire vivre dans l'établissement
- Faire connaître la démarche PAI et associer le résident à la rédaction de son PAI
- Mieux impliquer le référent soignant dans la rédaction et le suivi des PAI
- Actualiser régulièrement les connaissances des professionnels des EHPAD

C. Le respect des droits et des habitudes de vie du résident

Notre contexte :

Le Projet d'Accompagnement Individualisé est réalisé avec le résident (et/ou son entourage) et retravaillé en équipe.

La majeure partie des professionnels des deux EHPAD est formé à l'Humanitude ; permettant ainsi d'avoir les bases d'un accompagnement bienveillant et respectant les droits et habitudes de vie des résidents.

Les organisations professionnelles encore trop « rigides » s'adaptent difficilement aux habitudes de vie des résidents.

Nos Atouts :

Le PAI réécrit et rempli avec chaque résident et/ou son entourage en 2022/2023.

Chaque PAI fixe des objectifs précis et réalistes pour chaque résident en tenant compte de ses habitudes de vie de jour comme de nuit.

Chaque résident est suivi par un soignant référent, garant du respect de son PAI.

Dans les 2 EHPADs, une salle est à disposition des résidents pour recevoir leur entourage, déjeuner avec eux, se détendre.

Un projet d'espace de convivialité est en cours sur les deux sites.



Favoriser l'autonomie des résidents et respecter au maximum leurs choix.
Suivre le PAI des résidents et l'adapter selon l'évolution de leurs habitudes de vie.
Faire évoluer les organisations de travail pour respecter au maximum le rythme et les habitudes de vie des résidents

D. L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Notre contexte :

Les professionnels des EHPADs bénéficient de temps de concertation pluridisciplinaire réguliers (ex : Transmissions hebdomadaires) afin de pouvoir échanger sur l'accompagnement des résidents et lever certains questionnements.

Les organisations de travail sont écrites et les professionnels peuvent s'appuyer sur des fiches de tâches précises.

On observe une certaine tendance à « *Faire à la place du résident* » soit à la demande du résident ou par commodité ; ce qui ne favorise pas l'autonomie des résidents.

Nos Atouts :

Les équipes sont formées à l'accompagnement des résidents dans les actes de la vie quotidienne. On constate cependant que les formations initiales sont plus « sanitaires » que « médico-sociales » ; ce qui peut déstabiliser certains professionnels lorsqu'ils travaillent à l'EHPAD.

L'EHPAD bénéficie d'équipes pluriprofessionnelles et complémentaires (auxiliaires de soins, aides-soignants, infirmiers, médecins, ergothérapeute, animatrices, neuropsychologue, cadres, podologue, kinésithérapeute)

L'établissement investit dans du matériel d'aide à la mobilité pour mieux accompagner les résidents.



Améliorer la qualité et la traçabilité des transmissions entre professionnels
Conserver une relation de confiance avec les résidents et leur entourage
Maintenir l'autonomie du résident, respecter ses capacités restantes et ne suppléer qu'au manque sans agir à sa place lorsque c'est possible
Appliquer au maximum les règles de la méthode Gineste-Marescotti
Faire de l'EHPAD un Lieu de Vie plus qu'un lieu de soins en optant pour des tenues « moins hospitalières » pour les équipes.

Le Projet d'Hébergement

ENJEU : Proposer aux résidents un cadre de vie agréable et convivial.

A. *Le cadre de vie des résidents*

Notre contexte :

Grâce aux subventions des autorités de tutelles ARS et CD14), nous avons pu acquérir différents aménagements intérieurs, extérieurs et matériels visant à agrémenter le cadre de vie des résidents. Chaque année, l'établissement investit en divers matériels informatiques, médicaux et mobiliers pour faciliter le quotidien des professionnels.

L'EHPAD favorise l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) par les résidents de par les tablettes reçues pendant la période Covid et la mise en place d'une connexion « wifi invité » dans les deux EHPADs

Des travaux de réhabilitation (EHPAD Aunay) et de réorganisation (EHPAD Bayeux) ont permis d'améliorer les conditions d'accueil dans les deux structures ; notamment en limitant voire supprimant les chambres doubles.

Nos Atouts :

Les deux structures proposent des espaces de détente et d'activités pour les résidents et leurs proches (un parc clos, des salles d'animations, des petits salons ...)

Les résidents peuvent profiter des salles de restauration dans leur unité de vie.

Les EHPADs sont situés en centre-bourg ou en ville ; ce qui facilite l'inclusion dans la cité et permet à certains résidents d'aller y faire des achats en toute autonomie. Pour tous, une boutique est (ou sera) à disposition dans chaque établissement.

Des activités et animations sont proposées par l'animatrice, en lien avec des partenaires extérieurs. Sur Aunay, les résident bénéficient de chambres seules et un cabinet de toilette privatif. Des travaux de reconstruction sont à l'étude pour améliorer l'accueil des résidents à Bayeux.

Nos Objectifs

Améliorer l'aménagement et la convivialité des halls d'accueil

Reconstruire l'EHPAD de Bayeux afin de mieux respecter l'intimité des résidents

Favoriser l'utilisation des NTIC par les résidents des EHPADs

B. *Les Prestations hôtelières proposées aux résidents*

Notre contexte :

Les repas sont préparés par notre cuisine centrale. Une commission de restauration pluridisciplinaire élabore les menus avec une attention particulière pour les repas proposés aux résidents.

Les repas sont pris en groupe, en salle à manger ou en maisonnée (selon la configuration des lieux de vie)

Un travail visant à réduire au maximum le jeûne est engagé. Une collation est servie par l'équipe de nuit.

Le linge est traité par la Blanchisserie Inter-Hospitalière mais ses organisations et équipements sont peu adaptés au traitement du linge résident.

Nos Atouts :

L'établissement a mis en place diverses commissions pour suivre la qualité des prestations hôtelières et mener des actions correctives (Commission des menus, Commission linge ...)

La cuisine organise des repas à thèmes tous les trimestres.

L'animatrice propose des « cafés visites » dans les services et des gouters améliorés lors des animations.

Un recueil de la satisfaction des résidents est régulièrement fait (1 à 2 mois après chaque entrée enquête annuelle ...)

Nos Objectifs

Poursuivre le travail engagé pour l'amélioration de la qualité des repas en EHPAD

Renforcer le rôle des diététiciennes dans la prise en charge des résidents

Améliorer le traitement du linge des résidents pour réduire l'insatisfaction

Favoriser la participation des résidents aux différentes commissions.

Le Projet d'Animation et de Vie Sociale

ENJEU N°1 : Proposer des activités diversifiées et adaptées aux souhaits des résidents

Notre contexte :

En plus des équipes soignantes, l'établissement compte 2 ETP animatrice pour 225 résidents.

Des temps d'activités sont également proposés par les professionnels transversaux des EHPADs (psychomotricienne, ergothérapeute, EAPA ...)

Suite à la fusion administrative des EHPADs, les deux animatrices collaborent régulièrement et organisent des animations en commun. Un projet d'animation commun a été écrit en ce sens.

Les structures s'ouvrent volontiers sur l'extérieur pour faire profiter les résidents de prestations offertes par les acteurs du territoire.

Nos Atouts :

Les résidents peuvent bénéficier d'activités diverses et variées :

- Activité physique adaptée 1h service tous les 15j
- Activités et animations diversifiées (cognitives, manuelles, physiques, musicales...)

Les souhaits et besoins des résidents sont pris en compte. Des fiches d'activités personnalisées sont insérées dans leur dossier de soin. Les animatrices y font également des transmissions sur les activités suivies par le résident et leur déroulement.

On constate une meilleure implication des équipes soignantes dans l'animation ; proposant des ateliers manuels ou de bien-être dans leur service.

- 
- Développer la coordination par l'animatrice des activités avec les équipes de soins.
 - Prendre en compte les projets de vie personnels dans l'accompagnement du quotidien
 - Favoriser l'organisation de temps conviviaux au sein des établissements
 - Faciliter la venue de structures culturelles ou artistiques extérieures

ENJEU N°2 : Favoriser la vie sociale des résidents tant en interne qu'à l'extérieur

Notre contexte :

Nos EHPADs sont situés en centre-bourg ou en ville ; ce qui facilite l'inclusion dans la cité et offre la possibilité aux résidents qui le peuvent d'aller s'y promener en toute autonomie.

L'établissement participe régulièrement aux manifestations organisées par les organismes locaux (CLIC, Mairie, CCAS et autres associations locales)

Sauf contexte sanitaire exceptionnel, les résidents peuvent recevoir leurs proches et organiser des repas en famille au sein de l'établissement ou à l'extérieur.

Des échanges intergénérationnels (Centre de Loisirs, RAM, collégiens...) sont régulièrement organisés.

Nos Atouts :

Tous les ans, les EHPADs proposent des projets éligibles à l'Appel à Projet « Culture-Santé » pour monter des projets avec les partenaires culturels et artistiques du territoire :

- Projet avec le Festival du cirque de Bayeux
- Projet avec Papillon Noir Théâtre
- Projet avec des artistes locaux (chanteurs, peintres, ...)

Des actions sont menées dans le cadre de la démarche Citoyenn'Age et/ou avec les acteurs locaux (médiathèque, bibliothèque, centres de loisirs, piscines...)

L'EHPAD dispose d'un véhicule par site pour organiser les sorties à l'extérieur.

- 
- Conduire des projets visant l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des personnes en prenant en compte leur environnement.
 - Faciliter l'organisation des sorties extérieures

Le Projet de soins

ENJEU N°1 : Garantir la qualité et la sécurité des soins médicaux et paramédicaux

A. L'organisation et la continuité des soins

Notre contexte :

Le projet de soins des EHPAD fait partie du Projet de Soins du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux auquel ils sont rattachés.

L'établissement est soumis à l'obligation de continuité des soins aux résidents.

Les EHPAD d'Aunay et de Bayeux sont juridiquement fusionnés depuis le 1^{er} Janvier 2018 et doivent collaborer ensemble tout en gardant leurs spécificités locales.

Les EHPADs ont connu de fortes réorganisations ces dernières années mais ont maintenant atteint leur organisation cible.

Les transmissions dans les dossiers de soins des résidents sont faites mais sont globalement mal rédigées ou mal ciblées ou non clôturées.

Nos Atouts :

Le rattachement au CH Aunay-Bayeux permet une gestion facilitée des remplacements.

Une équipe médicale appartenant au Pôle de Gériatrie du CHAB et présente à 0.6 ETP sur Aunay et 0.8 ETP sur Bayeux.

Une présence aide-soignantes et auxiliaires de soins 24h/24 et Infirmière 14h/24 ; avec possibilité de faire appel à des IDE du CHAB la nuit Accès facilité aux services hospitaliers et au plateau technique si besoin.

Une équipe de soins pluridisciplinaires apportés aux résidents (ergothérapie, neuropsychologie, podologie, Activité Physique Adaptée ...)

Staffs hebdomadaires pluridisciplinaires dans chaque service et transmissions quotidiennes.

Améliorer la qualité des transmissions (formation ASH Soins, Informatisation ...)

Pérenniser la présence médicale sur les deux sites

Garantir la continuité des soins sur les deux sites, notamment la nuit.

Stabiliser les équipes et conforter les professionnels dans leurs missions (fiche fonction)

B. La sécurisation des actes de soins médicaux et paramédicaux

Notre contexte :

La prescription médicamenteuse est informatisée sur les deux sites.

Les dernières évaluations internes et externes étaient conformes. La prochaine certification aura lieu en 2024.

Des audits Qualité et Hygiène sont réalisés régulièrement.

La continuité des soins est assurée par les équipes paramédicales (AS et ASH présentent 24h/24, IDE présentes 14h/24 et possibilité d'appeler IDE CHAB 24h/24) et médicales (1.4 ETP en tout).

Nos Atouts :

Le dossier des résidents est alimenté quotidiennement par les équipes et lors des transmissions ou des staffs hebdomadaires.

Des staffs pluridisciplinaires hebdomadaires ont lieu dans chaque service et permettent de discuter les situations complexes rencontrées et de répondre aux questionnements des équipes.

Les services disposent de professionnels agissant en qualité de référents sur les thématiques dossier patient, pharmacie, hygiène, Humanitude...

La préparation des médicaments est réalisée par la PUI selon les prescriptions informatisées et par le biais d'un automate de dispensation nominative.

Améliorer la traçabilité de l'ensemble des actes médicaux et paramédicaux

Renforcer la sécurité du circuit du médicament (informatisation, audits croisés...)

Former en continue les personnels aux soins et à l'accompagnement des résidents

ENJEU N°2 : Mener des actions de Prévention des Risques liés à la Santé

A. La prévention de la dénutrition et de la déshydratation

Notre contexte :

Les EHPADs ont accès aux services de l'équipe de diététiciennes du CHAB mais ont des difficultés à obtenir les évaluations diététiques faute de temps. L'augmentation de l'âge d'entrée des résidents et de leur dépendance accentuent les problématiques liées à la nutrition rencontrées.

La procédure d'évaluation de l'état nutritionnel à l'entrée est connue mais pas toujours appliquée ni tracée dans le dossier du résident.

Nos Atouts :

Les services disposent de matériel ergonomique pour la prise des repas et une évaluation est régulièrement faite dans les services.

La surveillance de l'IMC est mensuelle et une fiche de suivi alimentaire est faite en lien avec les prescriptions médicales adaptées aux besoins des résidents (boissons, CNO, régimes, textures, perfusions sous-cutanées si besoin...)

Les équipes sont formées et ont connaissance de ce risque. Elles s'impliquent de plus en plus, notamment en réalisant l'évaluation de l'état nutritionnel à l'entrée du résident.

Une commission des menus est organisée et une amélioration de la qualité des repas est constatée dans les services.

Des référents nutrition sont présents dans les services.



Systématiser l'évaluation de l'état nutritionnel des résidents (à l'entrée et pendant le séjour)
Faciliter la prise de repas par les résidents (manger-mains, matériel ergonomique ...)
Poursuivre l'amélioration de la qualité des repas

B. L'évaluation et la prise en charge de la douleur

Notre contexte :

L'établissement hospitalier dispose d'un service de traitement de la douleur (CTED) et d'un comité (CLUD) auxquels les professionnels de l'EHPAD peuvent faire appel si besoin.

Les EHPADs sont inscrits dans la démarche Humanitude qui propose des techniques visant à soulager les résidents (méthode de positionnement) Des prescriptions médicamenteuses adaptées peuvent être faites par les médecins de l'EHPAD pour soulager les résidents.

Un accompagnement pluridisciplinaire peut être mis en place pour gérer la douleur d'un résident.

Nos Atouts :

Les équipes sont formées régulièrement et ont à disposition différents outils d'évaluation de la douleur qu'elles utilisent de manière adaptée.

Il existe des Référents Douleurs dans les services. Du temps d'Ergothérapeute est disponible pour installer correctement les résidents au fauteuil ou au lit.

Les équipes utilisent des matériels adaptés à la prise en charge des personnes âgées afin de limiter la douleur liée aux soins.



Poursuivre la formation du personnel et plus particulièrement des référents douleur
Généraliser l'utilisation des différentes échelles d'évaluation de la douleur
S'assurer du bon suivi des protocoles

C. La prévention des chutes

Notre contexte :

Un groupe institutionnel « chutes » existe mais doit être réactivé.

Il existe une procédure de déclaration des chutes (logiciel de déclaration des chutes dédié) mais elle est peu accessible et donc peu appliquée.

Peu de déclaration mais inscription systématique dans le dossier du résident.

Présence de professionnels spécialisés (podologue, ergothérapeute ou psychomotricienne) pour mettre en place des actions de prévention du risque de chute auprès des professionnels et des résidents.

Nos Atouts :

Présence d'une podologue qui peut réaliser les évaluations des résidents et leur suivi avec mise en place de chaussants thérapeutiques.

Des référents chute présents dans les services.

Les professionnels sont sensibilisés et formés au risque de chute. Ils adoptent une attitude de prévention des chutes lors de leur activité quotidienne auprès des résidents.

Du matériel spécifique (Déambulateur, canne...) peut être mis à disposition des résidents qui en ont besoin.

Nos Objectifs

Améliorer la déclaration des Chutes

Poursuivre la mise en place et le suivi des adaptations proposées aux résidents

Mener des actions de prévention individuelle et collective des chutes

D. La prévention des escarres

Notre contexte :

Les deux EHPAD utilisent des échelles d'évaluation différentes (Braden et Norton).

Les professionnels sont sensibilisés et formés à la gestion et à la prévention du risque d'escarres.

On constate une diminution du nombre de résidents présentant des escarres. Ceci est notamment grâce à :

- L'amélioration des techniques de soins
- La formation et la vigilance des professionnels
- La diminution du risque de dénutrition

L'établissement a la possibilité de faire appel à un dermatologue si besoin et de recourir à la télémédecine (domoplaie). Cette pratique reste cependant à développer.

Nos Atouts :

Les évaluations du risque escarres sont réalisées avec échelles de Braden et Norton si besoin.

Il existe un Protocole « Escarres » et des référents « escarres » dans les services.

Il est possible de prescrire des Complément Alimentaires Oraux (CNO) et/ou d'enrichir certains plats pour prévenir la dénutrition et donc le risque d'escarres.

L'établissement met en place des moyens techniques curatifs et préventifs (matelas à mémoire de forme, à air, coussins à air...)

Les résidents sont régulièrement mobilisés par :

- Des séances de kiné ou de marche si besoin
- Des séances d'activité physique sont proposées
- Un accès extérieur où ils peuvent marcher
- Chaque résident est levé tous les jours
- Les résidents qui le peuvent se déplacent au moins deux fois/jour pour les repas en salle.

Nos Objectifs

Uniformiser les pratiques d'évaluation et de suivi du risque Escarres sur les 2 sites.

Mener des actions de prévention du risque escarre sur les deux sites

Faciliter le recours aux professionnels spécialisés (dermatologues) via la télémédecine.

E. La prévention des risques liés à la contention

Notre contexte :

Il existe un groupe de travail institutionnel, émanant de la Commission de Soins, qui travaille sur le risque Contentions et réécrit la procédure.

Le cadre législatif encadre strictement la mise en place et la réévaluation de toute forme de contention (prescription médicale et réévaluation régulière)

Les contentions sont peu utilisées dans l'établissement (sauf les barrières de lits pour lesquelles un travail devra être engagé)

Les formations dispensées dans le cadre de la démarche Humanitude ont permis une prise de conscience des professionnels et une adaptation des pratiques pour limiter le recours aux contentions.

L'annexe au Contrat de Séjour sur la Liberté d'aller et venir est prête mais encore trop peu utilisée.

Les adaptations mises en place sont parfois mal comprises par les proches des résidents ou les professionnels.

Nos Atouts :

Chaque mise en place de contention est prescrite par le médecin et réévaluée au mois.

Les professionnels sont régulièrement formés et sensibilisés aux risques liés à la contention. De ce fait, ils adaptent leurs pratiques et ont peu recours à la contention.

Présence de Référents « contentions » dans les services qui peuvent donner des conseils aux professionnels mais aussi expliquer la démarche aux familles si nécessaire.

Les staffs en équipe pluridisciplinaire permettent de discuter chaque situation complexe et de décider la meilleure solution pour éviter la mise en place de contention.



Appliquer la réglementation en matière de contention (Prescription, évaluation ...)
Mener des actions de prévention et de communication envers les familles, aidants...
Généraliser le renseignement de l'annexe au contrat de séjour

F. La prévention et la prise en charge de l'incontinence

Notre contexte :

L'établissement est doté d'un logiciel spécifique de commandes pour les produits d'incontinence.

A la mise en place du nouveau marché de produits d'incontinence, le prestataire a dispensé une formation sur le choix des produits adaptés à la situation des résidents sur le logiciel dédié.

Les professionnels sont formés et sensibilisés au risque incontinence à l'importance de préserver la continence et le confort des résidents ; notamment par le biais des formations Humanitude.

Nos Atouts :

Chaque résident dispose d'un plan personnalisé de change qui est élaboré par les professionnels et qui prévoit la mise en place de changes adaptés à ses besoins spécifiques de jour et de nuit.

Dans la mesure du possible, les professionnels adaptent leurs pratiques de manière à favoriser l'indépendance des résidents et prévenir le risque d'incontinence par une mise aux toilettes régulière notamment.

Des référents soignants « incontinence » sont présents dans les services.



Proposer des actions de formation aux nouveaux professionnels
Poursuivre les actions de prévention du risque incontinence
Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des professionnels et des familles.

G. La prise en charge des troubles psychiques et psychiatriques

Notre contexte :

Comme de nombreux EHPAD, nous accueillons de plus en plus de résidents présentant des troubles cognitifs, psychiques voire psychiatriques. Le fait d'être adossé à un CH ayant un service de psychiatrie semble accentuer cette tendance sur Bayeux.

La cohabitation est parfois difficile entre les résidents au sein d'un même service et les professionnels, peu formés à la géronto-psychiatrie, ne peuvent pas répondre correctement à leurs besoins.

L'EHPAD dispose de services dédiés à la prise en charge de résidents aux besoins spécifiques :

- 1 unité de vie spécifique non fermée sur chaque site
- 1 PASA et un Accueil de Jour sur Beauséjour

L'établissement a fait le choix d'avoir des unités de vie ouvertes qui permettent la déambulation et qui favorisent la liberté d'aller et venir aux résidents.

Nos Atouts :

L'EHPAD peut s'appuyer sur des professionnels aux compétences spécifiques et adaptées à la prise en charge des résidents présentant des pathologies cognitives, psychologiques voire psychiatriques. (Neuropsychologues, un service de consultations mémoire, le CMP du CHAB avec psychiatres, infirmiers, psychologues)

Des professionnels sont formés à la prise en soins de personnes présentant la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées et à la prévention du risque suicidaire.

La prise en soins évolue pour proposer des alternatives de soins non-médicamenteux comme la manutention relationnelle, le PASA ...

Les traitements sont réévalués régulièrement par l'équipe médicale qui peut prendre des avis auprès de ses collègues hospitaliers.

Nos Objectifs

Adapter l'accompagnement et les soins proposés aux résidents présentant des troubles
Sécuriser les locaux pour faciliter la cohabitation avec les autres résidents
Développer l'offre de soins non-médicamenteux et former les professionnels

H. Les autres actions de prévention des risques liés à la Santé

La santé Bucco-Dentaire :

Notre constat :

La prévention de la santé bucco-dentaire des résidents est essentielle car elle permet de prévenir le risque de dénutrition. Il est très difficile pour un résident d'être suivi par un dentiste de ville (spécialistes peu nombreux et peu de rdv disponibles).

Notre action :

Mener des actions de prévention et de dépistage du risque bucco-dentaire par l'intervention de l'équipe mobile Mobidents
Former des référentes en Santé Bucco-dentaire dans les services.
Suivre l'adaptation des prothèses dentaires et en limiter la perte.

La santé Visuelle :

Notre constat :

La santé visuelle des résidents est essentielle car elle permet de maintenir les interactions et les liens sociaux des résidents. Faute de rdv disponible, il est très difficile pour un résident d'être suivi par un ophtalmologiste de ville. De même, l'équipement peut être trop onéreux pour les résidents ; ce qui freine la prise en soins.

Notre action :

Trouver des professionnels pour mener des actions de dépistage.
Limiter la perte des équipements des résidents.

La santé Auditive :

Notre constat :

La santé auditive des résidents est essentielle car elle permet de maintenir les interactions et les liens sociaux des résidents. Faute de rdv disponible, il est très difficile pour un résident d'être suivi par un ORL de ville. De même, l'équipement peut être trop onéreux pour les résidents ; ce qui freine la prise en soins.

Notre action :

Trouver des professionnels pour mener des actions de dépistage.
Limiter la perte des équipements des résidents.

Nos Objectifs

Sensibiliser les familles sur l'importance d'avoir des équipements adaptés.
Mener des actions de prévention et de dépistage sur ces 3 risques liés à la santé.
Prendre en charge le remplacement des appareils si perte imputable à l'établissement.

ENJEU N°3 : Garantir une fin de vie digne

A. Organisation des soins liés à la fin de vie

Notre contexte :

Les professionnels des EHPADs accordent une grande importance à la qualité de l'accompagnement des résidents en fin de vie, au respect de leurs volontés et au soutien apporté à leurs proches.

Le Projet de Vie et le contrat de séjour prévoient les dispositions de fin de vie mais il est parfois compliqué de l'aborder avec le résident et/ou ses proches et d'anticiper ce moment.

Les professionnels formés (« démarche de soins palliatifs » et « le soignant à l'épreuve de la mort et de la souffrance des familles »)

Le médecin Chef de Pôle Gériatrie est formé au DU Soins Palliatifs et des référents « Soins Palliatifs » sont présents en appui dans les services.

Nos Atouts :

L'EHPAD peut mobilier l'équipe mobile de soins palliatifs pour soulager le résident si besoin.

Des professionnels sont formés à la « démarche de soins palliatifs » et « le soignant à l'épreuve de la mort et de la souffrance des familles »

Le résident en fin de vie fait l'objet d'un suivi médical et paramédical renforcé. Au besoin, le médecin peut prévoir des protocoles et/ou des prescriptions anticipées pour aider les équipes soignantes.

Un accompagnement particulier est proposé à l'entourage du résident (lit accompagnant possible)

Sur demande, le résident (ou entourage) peut avoir accès aux services des représentants de différents cultes.

 Proposer un environnement confortable et intimiste au résident en fin de vie et à ses proches

Nos Objectifs Veiller au recueil, la mise à jour et au respect des souhaits du résident quant à sa fin de vie.

Poursuivre la formation des professionnels sur l'accompagnement en fin de vie

B. Information des résidents sur leurs droits et recueil de leurs besoins

Notre contexte :

Les documents remis au résident lors de son admission prévoient l'information du résident et/ou de ses proches quant à la fin de vie et le recueil des modalités choisies en pareille circonstance. Tant pour le professionnel accueillant que pour le résident accueilli, il est toutefois difficile de faire ce recueil dès l'entrée en EHPAD.

Nos Atouts :

Les professionnels abordent ce sujet lors de l'élaboration du Projet d'Accompagnement Individualisé. Le résident est également libre de formuler son choix à tout moment lors de son séjour. Ce dernier est alors tracé dans son dossier. Le Conseil de Vie Sociale peut être consulté par le résident et/ou ses proches pour toute question relative à au respect de ses droits.

 **Nos Objectifs**

Garantir une information claire et adaptée des résidents sur leurs droits dès l'admission

C. Soutien des résidents, des proches et des professionnels

Notre contexte :

L'accompagnement d'une personne en fin de vie peut être éprouvant pour les proches et les professionnels. Il est important de pouvoir bénéficier de soutien dans ce moment difficile grâce à certains professionnels formés à l'accompagnement et à la relation d'aide.

Nos Atouts :

La présence de psychologues sur l'EHPAD permet de mieux accompagner le résident et ses proches. Une psychologue du travail peut accompagner les professionnels par différents moyens individuels ou collectifs.

 **Nos Objectifs**

Garantir un soutien qualitatif et adapté au résident et à ses proches.

Permettre aux professionnels d'échanger avec la psychologue du travail si besoin.

Nos projets d'accompagnements spécifiques

Afin de proposer des solutions d'accompagnement adaptées aux besoins spécifiques de certains publics accueillis ou aux besoins décelés sur le territoire du Bessin – Prébocage, l'établissement propose des modes d'accompagnements différenciés et des actions ciblées déclinés en 4 projets distincts.

Ces projets sont :

1. Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
2. L'Accueil de Jour
3. Le Projet d'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)
4. Le développement d'actions en faveur des aidants du territoire.

Ils sont précisés dans les pages suivantes et seront déclinés dans les différents plans d'actions selon leur pilote et/ou leur site d'appartenance.

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Présentation du Service :

Le projet de restructuration de l'EHPAD Beauséjour prévoyait donc la mise en place d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) afin de pouvoir proposer un accompagnement aux résidents de l'EHPAD présentant des troubles cognitifs par des professionnels formés dans un cadre sécurisant et adapté.

Ouvert en 2019, l'objectif du PASA est **d'accueillir et de stimuler des résidents** atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées présentant des troubles du comportement afin de :

- Améliorer leur sécurité et leur qualité de vie,
- Maintenir leur autonomie pour les actes de la vie quotidienne,
- Améliorer la sécurité et la qualité de vie des autres résidents.

Les activités proposées sous forme « **ateliers d'accompagnement** » prennent en compte des possibilités des personnes accompagnées, de leurs centres d'intérêts, de leur histoire de vie afin d'obtenir une meilleure réceptivité et participation. Les ateliers sont proposés dans le but de maintenir :

- Les **fonctions motrices** => massage, relaxation, promenade, activité cuisine...
- Les **fonctions sensorielles** => dessin, écoute active de sons, musique...
- Les **fonctions cognitives** => lecture, discussion, jeux...

L'équipe du PASA est composée de différents professionnels dont les activités sont complémentaires :

- Aide-soignant ayant suivi les modules de formation Assistant de Soins en Gérontologie **(ASG)**
- Psychologue spécialisé en Neuropsychologie
- Psychothérapeute
- Ergothérapeute
- Educateur en Activité Physique Adaptée
- Infirmier
- Animatrice

Les activités suivies par le résident sont notifiées, par écrit, **dans son Projet de Vie**. Elles sont également inscrites **dans son dossier de soins** afin de permettre aux équipes des secteurs de prendre connaissance des activités qui lui sont proposées et de les reprendre dans son projet individualisé.

Fonctionnement du Service :

Le PASA est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h30. Il accueille **en journée jusqu'à 14 résidents de l'EHPAD Beauséjour** ayant des troubles modérés du comportement et leur propose des activités sociales et thérapeutiques correspondant à leurs besoins.

L'équipe du PASA cherche à promouvoir l'autonomie de la personne, son bien-être, le maintien de ses capacités cognitives et physiques autant que faire se peut. Elle privilégie une ambiance où la vie collective est source de stimulation et rythme les différents temps de la journée comme les temps de repas, les ateliers thérapeutiques, etc... Ces temps doivent être souples. Il ne s'agit pas de sur-stimuler les personnes car cela serait source d'angoisse et de multiplication des troubles du comportement.



Différents espaces permettent pour réaliser des activités thérapeutiques. Ces espaces ne sont pas polyvalents afin qu'ils soient des éléments de repérages pour les résidents qui les utilisent. Ces espaces répondent au projet thérapeutique du PASA.

- Un espace repas et une cuisine thérapeutique
- Un espace pour activités manuelles
- Un espace de repos.
- Une salle d'eau comprenant 1 WC et 1 douche
- Un espace extérieur sécurisé et librement accessible pour les résidents



L'EHPAD comprend par ailleurs un salon de coiffure et une salle de relaxation qui peuvent être utilisés par les équipes du PASA.

L'équipe pluridisciplinaire du PASA est un maillon essentiel au bon fonctionnement du PASA. L'équipe de soin priviliege l'accompagnement des résidents au travers du quotidien. Cette démarche s'inscrit dans une dimension relationnelle, dans le maintien de l'autonomie, dans le maintien des capacités résiduelles ainsi que dans le travail sur le sentiment d'utilité et de l'estime de soi.

La **complémentarité des équipes des secteurs de vie** et du PASA est également recherchée. Aussi, médecin, infirmières, aides-soignantes, aides médico-psychologiques, diététicienne, psychologue se réunissent régulièrement lors de réunions de coordination où est abordé l'ensemble des problèmes spécifiques à ces résidents.

Les bénéfices du PASA doivent être apportés au plus grand nombre. Ainsi, les personnes ne répondant plus aux sollicitations, ne tirant plus de bénéfices des activités proposées ni du fonctionnement quotidien, ne pourront plus être accompagnées au sein du PASA. Il en va de même pour les personnes dont les troubles du comportement auraient disparu.

Le séjour du résident dans le PASA est donc régulièrement évalué par les équipes. Si les évaluations vont dans le sens d'**une sortie du PASA**, il sera alors envisagé une réorientation de la personne et d'autres modalités d'accompagnement pourront lui être proposées.

L'activité 2022 au PASA :

En attente des données 2022

Les objectifs de Service du PASA :

Notre constat :

Les équipes peuvent constater les effets bénéfiques du PASA sur les résidents présentant des troubles cognitifs. Les ateliers proposés diminuent les troubles du comportement et améliorent la sociabilité des résidents dans les unités de vie. Cela contribue à améliorer la qualité de vie des résidents et à faciliter la prise en soins par les professionnels des secteurs.

Les résidents sont satisfaits de venir au PASA et aimeraient souvent venir davantage.

L'activité au PASA est très régulière. Hormis les temps COVID et 15 jours lors des congés d'été, le PASA a été ouvert toute l'année 2022.

Une activité similaire serait bénéfique aux résidents de Champ Fleury (Bayeux)

Nos Atouts :

Le PASA possède des locaux neufs, lumineux et bien agencés ; propices à l'organisation d'activités diverses et au bien-être des résidents.

La complémentarité entre les différents professionnels intervenant permet de proposer des activités variées et adaptées aux besoins des résidents accueillis.

La présence de professionnels ayant suivi le module de formation ASG au sein de l'EHPAD permet de remplacer l'ASG en titre au PASA et d'ouvrir le service lors de ses absences (sauf lors des congés d'été par manque de ressources par ailleurs)



Améliorer la coopération des soignants des secteurs de vie et l'équipe du PASA
Former plus d'Assistant Soins en Gérontologie (ASG) pour ouvrir le PASA toute l'année
Etendre cette activité sur le site de Bayeux

L'Accueil de Jour

Présentation du Service :

Le territoire du Pré-bocage où est implantée la résidence Beauséjour n'avait pas de lieu d'accueil dédié pour l'accompagnement spécifique des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés et/ou présentant des troubles du comportement vivant à domicile.

Or, depuis fin 2019, l'EHPAD Beauséjour propose un PASA à ses résidents et a pu constater les effets bénéfiques pour les résidents qui en bénéficient. Forte de cette expérience, la structure a souhaité ouvrir un **Accueil de Jour de 10 places** et proposer aux **personnes à domicile** un accompagnement spécifique dans un cadre sécurisant et adapté.

Ouvert en 2021, l'Accueil de Jour s'adresse à des personnes atteintes de pathologies neuro-cognitives, vivant à domicile. Les bénéficiaires sont **orientés par leur médecin traitant** ou via les structures de coordination du domicile du territoire.

Structure de soins pour la personne accompagnée, les objectifs de l'Accueil de Jour sont :

- D'évaluer les fonctions cognitives et le comportement ;
- De favoriser le lien social et rompre l'isolement de la personne accompagnée ;
- Préserver l'autonomie de la personne en proposant des activités adaptées ;
- Poursuivre la vie à domicile en proposant un accompagnement en journée.

Structure de répit pour l'aidant, l'Accueil de Jour lui permet de bénéficier :

- De répit et de temps libre pour s'accorder des moments à soi ;
- De soutien et d'une écoute attentive, d'échanges avec l'équipe de professionnels ;
- Des temps d'échange et de rencontre autour des pathologies neuro-évolutives.

Fonctionnement du Service :

Situé au rez-de-chaussée de l'EHPAD Beauséjour, il est doté d'une entrée indépendante et est configuré de manière à **reproduire la vie à domicile** des personnes accueillies en évitant les situations anxiogènes.

Description des locaux :

- **L'entrée** :

Espace de transition avec l'extérieur, la conception de l'entrée de l'Accueil de Jour fait l'objet d'une attention particulière. Elle permet la sécurité des personnes accueillies tout en évitant de créer des situations anxiogènes. L'entrée est indépendante de celle de l'EHPAD Beauséjour.

- **L'espace de convivialité et de vie sociale** :

L'Accueil de Jour dispose d'un espace repas avec cuisine thérapeutique et d'un espace salon pour permettre aux personnes accueillies de bénéficier d'activités individuelles ou collectives.



Les espaces d'activités et de soins :

Deux espaces sont prévus pour réaliser des activités thérapeutiques :

Un espace pour activités manuelles : peintures, modelage, activités physiques, jeux

Un espace de repos.

L'EHPAD comprend par ailleurs un salon de coiffure et une salle de relaxation (Snoezelen) qui pourront être utilisés par les équipes de l'Accueil de Jour

- **Les espaces extérieurs**

Le service est situé en rez-de-chaussée. Il s'ouvre sur l'extérieur par un accès vers le patio central de la Résidence Beauséjour ; espace sécurisé et librement accessible.



L'Accueil de Jour permet d'accueillir en journée 10 personnes vivant à domicile.

L'équipe pluridisciplinaire (ASG, Neuropsychologue et Infirmière) de l'Accueil de Jour a pour objectifs :

- **Accompagner de manière spécialisée** et adaptée des personnes atteintes de troubles cognitifs de type Alzheimer ou maladies apparentées.
- **Respecter les rythmes** individuels de chacun
- Faire de l'Accueil de Jour un **lieu de vie** où l'on favorise le bien être de chacun
- Proposer des **activités** et ateliers thérapeutiques aux bénéficiaires
- Etre un relais entre le bénéficiaire, sa famille et son médecin et garantir un **suivi personnalisé**.

Plusieurs temps rythment la journée : l'Accueil, les temps de Convivialité et les Activités. Les activités sont diversifiées et assurent un respect des repères. L'alternance d'ateliers mémoire, d'activités physiques, manuelles et ménagères, permet la valorisation de chacun. Le repas est un temps de convivialité, d'échange et de relation à autrui important. Il constitue également une opportunité de se mobiliser autour des tâches de la vie quotidienne.

L'équipe procède à l'individualisation de l'accompagnement des personnes de la façon suivante :

- Avant l'admission : Etude de la demande d'admission en équipe pluridisciplinaire
- A l'admission : Constitution d'un dossier pour la personne, qui relate son projet de vie individualisé, l'évaluation des besoins, habitudes de vie ...
- En cours de prise en soins : Suivi et d'évaluation régulière du projet de vie et de soin individualisé : L'équipe de l'Accueil de Jour réévaluera autant que de besoin et, à minima une fois par semaine, les troubles du comportement des résidents.
- La sortie de l'Accueil de Jour : Les personnes ne répondant plus aux sollicitations, ne tirant plus de bénéfices des activités proposées ni du fonctionnement quotidien, ne pourront plus être accompagnées au sein de l'Accueil de Jour. Le bénéficiaire (et/ou son proche) peut également décider de stopper l'accompagnement proposé à tout moment et sans préavis.

Le transport n'est pas proposé par la structure et doit être organisé par la famille. Une aide forfaitaire est accordée pour le coût du transport.

L'activité 2022 de l'Accueil de Jour :

L'année 2022 était la première année complète de fonctionnement de l'Accueil de Jour.

En 2022, l'Accueil de Jour a accompagné 14 bénéficiaires sur 365 journées ; ce qui donne un accompagnement moyen de 26 jours par bénéficiaires.

Avec un taux d'occupation de 14%, l'Accueil de Jour démarre doucement. Il faudra aussi dynamiser cette activité pour en améliorer le taux d'occupation afin d'atteindre l'objectif CPOM de 50% d'ici 2025.

Les objectifs de service de l'Accueil de Jour :

Notre constat :

Notre Accueil de Jour est situé en zone rurale et ne propose pas la prestation transport. Celui-ci doit donc être organisé par la famille. Cela peut être un frein à la mise en place d'un accompagnement.

La campagne de communication initiée au démarrage de cette activité a eu des répercussions positives sur le nombre de contacts.

Nous avons conventionné avec les autres Accueils de Jour du secteur afin de délimiter les territoires d'intervention de chacun.

Devant l'importance des questions posées par les aidants, il semblerait pertinent d'avoir la présence d'une Assistante Sociale lors des Cafés des Aidants.

L'Accueil de Jour permet à la personne accompagnée et à son aidant de connaître la structure et d'être rassurés avant une éventuelle entrée en EHPAD.

Nos Atouts :

Les locaux de l'Accueil de Jour sont modernes et lumineux. L'agencement suggère la vie quotidienne à domicile, ce qui est apprécié par les bénéficiaires.

L'équipe dédiée à l'Accueil de Jour propose des activités variées et stimulantes pour les bénéficiaires ainsi que des points réguliers avec leurs aidants.

La structure collabore avec les autres dispositifs de répit du territoire pour mieux faire connaître son offre et proposer ses services aux personnes âgées du territoire.

Des actions en faveur des aidants du territoire sont initiées par les professionnels de l'Accueil de Jour. (café des aidants, échanges informels lors de la venue à l'Accueil de Jour, réponse aux questions et soutien psychologique si besoin)



Faire connaître l'offre sur le territoire afin de dynamiser l'activité de l'Accueil de Jour

Etudier la possibilité de proposer la prestation transport aux bénéficiaires

Développer les actions en faveur des aidants du territoire

L'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes

Présentation du Service

L'établissement propose des places d'hébergement plus spécifiques dans des unités dédiées :

- Le Jardin des Poètes (Beauséjour) : **12** places
- La Villa des Jardins (Champ Fleury) : **16** places

Ces secteurs s'apparentent davantage à des foyers de vie car ils accueillent des personnes souvent plus jeunes et plus autonomes que les résidents d'EHPAD mais qui présentent un handicap physique, psychique ou social ont besoin de vivre dans un cadre collectif et sécurisant.

Chaque service dispose de différents espaces facilitant la réalisation des tâches de la vie quotidienne :

- Un espace collectif de restauration et d'activités
- Un accès sur l'extérieur (patio de l'EHPAD, jardin de l'unité)
- Des chambres individuelles avec salle de bain privative. (1 chambre double sur Champ Fleury)

S'agissant de résidents plus autonomes, les professionnels paramédicaux sont moins nombreux que dans les unités de vie « classiques » puisqu'il n'y a qu'**1 Aide-Soignant par poste** (soit 2 AS par jour). Les tâches de la vie quotidienne sont donc réalisées par les résidents, avec l'aide du personnel présent dans l'unité.

Les résidents de cette unité bénéficient d'espaces collectifs de vie. Une grande partie des activités sont partagées avec les autres résidents de l'EHPAD afin de faciliter leur inclusion dans l'établissement.

De par leur organisation spécifique, ces unités ne peuvent pas accueillir des résidents en perte d'autonomie et/ou ne pouvant plus effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne. Par ailleurs, la sortie doit être envisagée dès lors que la personne accueillie est dans l'impossibilité de tirer bénéfice des activités proposées et/ou n'adhère plus au projet et activités proposées. Une vigilance particulière est apportée en amont de l'entrée dans ces services afin de sensibiliser la personne accueillie, ainsi que ses proches ou son représentant légal, aux critères de sortie de l'unité.

Chaque situation nécessitant une sortie de l'unité est étudiée dans le cadre du projet de vie individualisé entre la personne et/ou son représentant légal et l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD. L'avis du médecin coordonnateur de l'EHPAD est requis. Dans tous les cas, un transfert vers l'EHPAD « classique » ou une autre structure médico-sociale devra être organisé.

L'Activité 2022 :

Les résidents accueillis dans ces deux unités de vie ont un profil différent des autres résidents

	Comparatif profil résidents unités spécifiques VS profil résidents EHPAD CHAB						Total EHPAD CHAB	
	BEAUSEJOUR		CHAMP FLEURY		TOTAL unités			
	Le Jardin des Poètes		La Ville des Jardins					
	Nombre	%	nombre	%	nombre	%		
Femme	1	7%	4	21%	5	15%	59%	
Homme	13	93%	15	79%	28	85%	41%	
total	14	-	19	-	33	-	-	
Protec. Juridique	12	86%	19	100%	31	94%	50%	
Aide Sociale Héb.	8	57%	19	100%	27	82%	50%	
Age moyen	74 ans		67 ans		70 ans		82 ans	
GIR Moyen	3,4		4,3		3,9		2,99	

Les résidents accueillis sont plus jeunes et moins dépendants (GIR) que les autres résidents. Toutefois, ils présentent des fragilités économiques et/ou psychologiques puisqu'ils dépendent très majoritairement d'une mesure de protection juridique (94%) et de l'aide sociale à l'hébergement (82%). Si on constate une disparité notable entre Beauséjour et Champ Fleury, les valeurs sont toutefois supérieures aux valeurs moyennes de notre EHPAD CHAB ; ce qui traduit la fragilité de ces personnes et la nécessité de pérenniser cet accueil sur notre territoire.

Avec un taux d'occupation de 100%, ces deux unités de vie ont été complètes toute l'année 2022.

Les objectifs des services :

1 - La labellisation en unité PHV comme reconnaissance de leurs spécificités

Ces deux unités peuvent être considérées comme des unités accueillant des Personnes Handicapées Vieillissantes (P.H.V) et pourraient prétendre à être reconnues en tant que telles par les autorités de tarification. Il existe aujourd’hui une démarche de labellisation des unités PHV, par le biais notamment d’appels à projets régionaux.

Nos deux unités ont des atouts à mettre en avant en termes de qualité des accompagnements et d’organisation des locaux. L’objectif principal de ces unités spécifiques sera donc de se lancer dans une démarche de labellisation en unités PHV. Pour se faire, il sera nécessaire de réaliser plusieurs actions préalables :

1. Ecrire un projet de service précisant :

- Les modalités de l’accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.
- Les conditions d’admission et le protocole d’admission
- Les conditions de sortie de l’unité PHV
- Le projet de vie personnalisé : Il s’agit d’un outil opérationnel, élaboré en équipe pluridisciplinaire et partagé, dont le support pourra être dématérialisé, concernant tous les axes de la vie de la personne. Le projet individuel doit être garant de l’intimité, de l’intégrité, de la dignité et de la santé des personnes accueillies. Il doit viser particulièrement à :
 - ✓ Maintenir, voire développer, les acquis de la personne handicapée âgée le plus longtemps possible dans le respect de son vécu, de son projet et de son rythme de vie
 - ✓ Accompagner la personne handicapée âgée dans les actes de la vie quotidienne
 - ✓ Favoriser son insertion dans le tissu social local
 - ✓ Préserver ses liens avec son entourage familial et affectif et social
 - ✓ Favoriser les échanges entre les résidents de l’unité PHV et ceux du reste de l’EHPAD à travers les activités de la vie quotidienne et les animations.
- Le projet de soins : Il s’agit de décrire les objectifs généraux de la prise en charge soignante dans l’unité PHV avec le détail des mesures d’organisation, de gestion et de coordination mises en œuvre. Les modalités d’intervention du médecin coordonnateur et des personnels médicaux et paramédicaux, l’organisation des transmissions, la tenue du dossier de soins et les outils d’évaluation sont expliquées. Les modalités de mise en œuvre des protocoles relatifs à la prévention de la perte d’autonomie, la prise en charge de la douleur et l’accompagnement de fin de vie, le circuit du médicament, la gestion du risque infectieux et la gestion des événements indésirables graves sont également inscrites dans le projet de soins.
- Le projet d’accompagnement et d’animation : Il s’agit de prévoir les activités partagées avec les résidents de l’EHPAD mais également celles dédiées aux personnes handicapées. Il faut préciser la nature des activités spécifiques proposées : activités sociales, d’animation et de sorties visant à favoriser la participation des personnes concernées à la vie sociale et à leur insertion dans le milieu environnant. Une présentation du personnel chargé, d’une part, de la coordination de ces activités, et d’autre part, de leur réalisation ainsi qu’un planning hebdomadaire type des activités proposées aux personnes handicapées vieillissantes devra être inclus dans ce projet.

2. Adapter les moyens dédiés en personnels :

S’agissant de labelliser des places existantes et accueillant déjà un public spécifique, les résidents des unités PHV seront accompagnés par le personnel déjà en fonction dans nos services.

En revanche, cette spécialisation implique de renforcer l’équipe avec du personnel spécifique, et en particulier par un temps supplémentaire de personnel éducatif (éducateur diplômé) pour assurer les activités de jour, ayant une expérience dans le champ du handicap.

Une personne devra également être désignée référent de l’unité.

3. Etablir un plan de communication et de partenariat :

Une attention particulière doit être portée sur les modalités et les moyens de communication sur le projet d'unité PHV, à destination de l'ensemble des résidents de l'EHPAD, des familles et du personnel (CVS, groupes de travail, réunions dédiées...).

L'établissement devra par ailleurs nouer un certain nombre de partenariats extérieurs et notamment s'inscrire dans un réseau départemental de structures, de services et d'associations dans le champ du handicap. Ces partenariats devront notamment permettre de mieux accompagner les personnes âgées handicapée pendant la période de transition entre les établissements d'origine et l'EHPAD.

Des partenariats devront également être mis en place avec le secteur sanitaire, notamment avec le secteur de psychiatrie.

Les partenariats développés devront être formalisés par le biais de conventions et détaillés dans le projet de service.

2 – Les autres objectifs de service comme leviers d'attractivité et de valorisation.

Notre constat :

Les secteur Les Jardins (Champ Fleury) et Le Jardins des Poètes (Beauséjour) ont un ratio d'encadrement paramédical moindre que dans les unités de vie classique. Certains professionnels peuvent avoir des craintes quant à leur fonctionnement et ne souhaitent pas y travailler.

Les résidents de ces unités de vie sont très autonomes. Mais il arrive parfois que certains résidents perdent leur autonomie et nécessitent plus de soins ou d'accompagnement. Une admission dans une autre unité d'EHPAD doit pouvoir être proposée afin de ne pas augmenter la charge de travail du seul professionnel présent.

Le profil des résidents accueillis est très atypique. De ce fait, certaines demandes d'admission formulées par les autres services hospitaliers n'aboutissent pas. Cela peut poser des questions et/ou des incompréhensions par méconnaissance des particularités de ces lieux de vie.

Certains résidents présentent des pathologies psychiques et/ou psychiatriques peu ou mal connues des professionnels ; ce qui peut les mettre en difficulté et altérer la qualité de l'accompagnement de la personne accueillie.

Nos Atouts :

Les deux unités sont situées au rez-de-chaussée des EHPAD et permettent un accès facilité au patio central et à l'extérieur de l'EHPAD.

Le projet de vie et d'accompagnement des résidents est basé sur l'autonomie et la réalisation des actes de la vie quotidienne. Les professionnels présents sont une aide et effectue certains soins si nécessaires.

Les espaces collectifs permettent d'organiser des activités créatives et de loisirs pour les résidents. La proximité immédiate des autres unités de vie de l'EHPAD confère aux résidents la possibilité de participer aux animations, sorties, activités et repas à thèmes organisés par l'équipe d'animation de l'EHPAD et avec les autres résidents. Certes spécifiques, ces deux unités n'en sont pas moins très bien intégrées dans la vie des établissements.

Les EHPADs sont adossés à un Centre Hospitalier doté d'un service de psychiatrie. Les professionnels peuvent donc faire appel à ces compétences en cas de besoin et/ou de questionnements concernant les modalités d'accompagnement d'une personne et/ou ses réactions lors de sa prise en charge.



- Améliorer l'attractivité de ces services envers les professionnels des EHPAD
- Travailler avec les médecins la procédure d'admission et de sortie de ces unités
- Communiquer auprès des autres services hospitaliers pour faire connaître les spécificités
- Former les professionnels aux pathologies psychiatriques et/ou à la géronto-psychiatrie.

L'aide aux Aidants familiaux du territoire

Présentation de l'offre de répit proposée par le CHAB

L'EHPAD du CH Aunay-Bayeux est bien implanté à l'Ouest du département du Calvados. Avec 113 lits à Bayeux et 106 lits à Aunay sur Odon, c'est l'EHPAD qui offre le plus de places d'hébergement permanent sur tout le territoire du Bessin – Prébocage. Les 219 lits sont tous éligibles à l'Aide Sociale à l'Hébergement versée par le Conseil Départemental.

Devant les problématiques rencontrées par les aidants prenant en charge des personnes âgées dépendantes à domicile, l'EHPAD du CH Aunay-Bayeux a souhaité proposer des offres de répit :

Sur Beauséjour (Aunay sur Odon) :

4 places d'Hébergement Temporaire

10 places d'Accueil de Jour

Sur Champ Fleury (Bayeux) :

2 places d'Hébergement Temporaire

Ces deux offres de répit poursuivent les mêmes objectifs :

- Donner un peu de **répit à l'aidant** familial et préserver sa santé physique et morale
- **Stimuler** et réassurer la personne âgée
- **Rompre l'isolement** de la personne âgée et de son aidant

Les modalités de fonctionnement sont très différentes :

- **Hébergement temporaire** : Réparties dans les unités de vie de l'établissement, les 6 places sont disponibles pour un accueil de courte durée (jusqu'à 90 jours par an). Les personnes sont accueillies en réponse à un besoin ponctuel ou pour permettre un répit aux aidants à domicile.
- **Accueil de Jour** : Les 10 places en accueil de jour sont réservées à des personnes vivant à domicile et souffrant de maladie de type Alzheimer. L'accueil de jour permet de recréer un lien social, de maintenir ou stimuler les capacités cognitives de la personne et de soulager la famille.

Parallèlement, l'établissement met régulièrement en place des actions ponctuelles en faveur des aidants :

- Il collabore étroitement avec la Plateforme de Répit de Villers Bocage, le CLIC de Bayeux et le CCAS d'Evrecy afin d'organiser des **journées d'informations** à destination des aidants, de trouver des solutions d'aide et de répondre à leurs questionnements quant à leur situation.
- Il propose régulièrement des **Cafés des Aidants** dans les locaux de l'Accueil de Jour d'Aunay sur Odon. Ces lieux de rencontres et d'échanges entre les aidants et les professionnels sont des temps de soutien et d'écoute très appréciés des participants.
- Dans nos EHPAD, les aidants familiaux peuvent solliciter notre **Assistante Sociale** et notre Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (**MJPM**) pour toute demande de renseignement concernant la situation administrative, juridique ou sociale de leur proche.

Les objectifs des services :

Notre constat :

Les temps d'échanges informels sont essentiels pour les aidants et font partie intégrante de la prise en soins de la personne âgée dépendante.

Lors de l'entrée en EHPAD, les aidants semblent souvent perdus et ont besoin d'être accompagnés.

Les partenariats noués avec les acteurs du territoire permettent de répondre à une demande croissante de soutien et d'accompagnement des aidants.

Nos Atouts :

Les professionnels de l'EHPAD (soignants, administratifs et transversaux) sont sensibles aux difficultés rencontrées par les aidants.

Les locaux des EHPADs permettent d'organiser des temps de rencontres et des ateliers.

La diversité de notre offre de répit permet de répondre à différents besoins des aidants.



Dynamiser les activités d'Hébergement Temporaire et d'Accueil de Jour
Accompagner, Soutenir les aidants lors de l'admission de leur proche en EHPAD

Nos projets supports de l'établissement

L'équipe de Direction, en collaboration avec les équipes d'encadrement, met en œuvre différents projets dits « Support de l'établissement » afin de permettre aux équipes médico-soignants de faire vivre les différents projets liés à l'accompagnement quotidien des résidents :

Ces projets sont :

1. Le Projet « Le Pilotage Stratégique, Gestion Administrative et financière de l'établissement »
2. Le Projet « La Gestion des Ressources Humaines de l'établissement »
3. Le « Projet de Soins 2019 – 2024 », en annexe
4. Le Projet « La Démarche Qualité et Gestion des Risques dans l'établissement »
5. Le Projet « Le Développement Durable dans l'établissement »
6. Le Projet « La Communication au sein de la structure et les Partenariats de l'établissement »

Ils sont précisés dans les pages suivantes et seront déclinés dans le plan d'actions de l'équipe d'encadrement.



Le Pilotage Stratégique, Gestion Administrative et Financière De l'Etablissement.

La Direction générale, la Direction des Affaires Financières et la Direction du Pôle de Gériatrie du CH Aunay-Bayeux ont défini 3 orientations stratégiques :

1 – L'EHPAD du CH Aunay – Bayeux sur le territoire du Bessin – Prébocage :

- ✓ **Inscrire l'EHPAD du CHAB comme acteur actif de l'offre médico-sociale sur le territoire**
- ✓ Accentuer la coopération avec les structures de coordination du territoire
- ✓ Être associé aux groupes de travail de coordination (GCS, ARS, Services Départementaux, GHT, MAIA)
- ✓ Fluidifier les parcours des personnes âgées en lien avec les acteurs du territoire.
- ✓ **Développer l'offre en adéquation avec les besoins du territoire**
- ✓ Favoriser des parcours sans rupture et un accompagnement adapté pour chacun
- ✓ Développer des solutions pour l'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes
- ✓ Proposer une offre de répit en adéquation avec les besoins du territoire
- ✓ Participer et Mettre en place des actions en faveur des aidants du territoire

2 – Une gestion interne efficiente :

- **Optimiser le recours aux fonctions supports de l'établissement :**
- ✓ **Fonction Administrative :**
 - Finaliser la fusion administrative des deux EHPAD (mise à jour documents et procédures)
 - Organiser les fonctions administratives : Secrétariats, Assistante Sociale, Mandataire Judiciaire
- ✓ **Fonction Immobilière :**
 - Poursuivre l'amélioration des conditions hôtelières de l'EHPAD Champ Fleury (reconstruction ?)
 - Finaliser les travaux de rénovation de l'EHPAD Beauséjour.
- ✓ **Fonction Logistique :**
 - Mettre en œuvre la reprise de l'EHPAD Beauséjour par la Pharmacie de Bayeux
 - Finaliser la fusion des cuisines et reprise de l'EHPAD Beauséjour par la Cuisine Centrale de Bayeux
 - Envisager l'externalisation de l'entretien des parties communes sur les 2 sites
 - Améliorer la gestion du linge des résidents sur les deux sites
- **Rééquilibrer la situation budgétaire de l'EHPAD unifié**
- ✓ **Améliorer le niveau de recettes :**
 - Avoir un niveau de recette en adéquation avec le profil des résidents accueillis (GIR, PATHOS)
 - Maintenir l'Activité Hébergement Permanent aux alentours de 98%
 - Améliorer le taux d'occupation des lits d'Hébergement Temporaire
 - Développer l'activité de l'Accueil de Jour
- ✓ **Maîtriser le niveau de dépenses :**
 - Optimiser la masse salariale
 - Maitriser les dépenses de Titre 3 : énergies, stocks, consommations ...

3 – Un EHPAD unifié et tourné vers l'avenir :

- **Construire des projets de développement au sein du pôle de gériatrie**
- ✓ Pérenniser la démarche Humanitude et mettre en œuvre les actions du COPIL Humanitude à l'EHPAD
- ✓ Etoffer la filière gériatrique du CHAB (Court Séjour Gériatrique, Hôpital de Jour, EHPAD hors les murs)
- ✓ Envisager la création d'un Pôle d'Activités et de Soins adaptés (PASA) sur le site de Bayeux.
- **Faciliter la mise en place de projets**
- ✓ Répondre aux appels à projets disponibles pour le secteur Personnes Agées
- ✓ Bâtir avec l'encadrement un plan pluriannuel d'investissements pour le pôle de gériatrie
- ✓ Allouer des budgets annuels de fonctionnement pour cadres, animatrices et personnels transversaux



La Gestion des Ressources Humaines

De l'Etablissement

La Direction des Ressources Humaines et la Direction du Pôle de Gériatrie du CH Aunay-Bayeux ont défini **3 orientations stratégiques** :

1 – Une masse salariale maîtrisée :

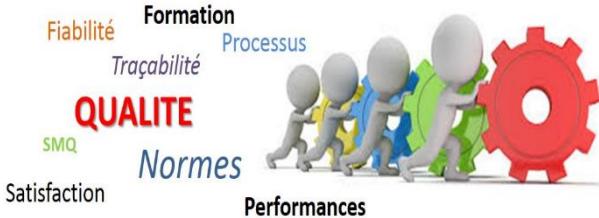
- ✓ **Stabiliser les effectifs des EHPAD**
 - ✓ Adapter les maquettes organisationnelles aux capacités finales des deux EHPAD
 - ✓ Augmenter la proportion d'Aides-Soignantes dans les services
 - ✓ Consolider les organisations des équipes de jour comme de nuit
 - ✓ **Maîtriser l'absentéisme**
 - Définir la politique de remplacement dans les EHPADs
 - ✓ Faciliter la mobilité entre les différents services de l'EHPAD
 - ✓ **Fidéliser les agents** de l'EHPAD :
 - Valoriser l'implication des agents au quotidien
 - Permettre d'accéder à la promotion interne

2 – Une Gestion des Emplois et des Compétences performante

- **Consolider un plan de formation pluriannuel pour Pôle de Gériatrie**
 - ✓ **Professionaliser** au sens gériatrique du terme
 - Former annuellement des Assistants de Soins en Gérontologie (ASG)
 - Proposer des formations adaptées aux pathologies du grand âge (géronto-psychiatrie, handicap, troubles psychiques, trouble cognitifs, maladies neuro-dégénératives ...)
 - ✓ Pérenniser les **formations Humanitude** :
 - Dispenser annuellement les formations de base + référents + manutention relationnelle
 - Mettre en place des ateliers en interne animés par les Référents Humanitude
 - **Analyser et Evaluer les pratiques professionnelles**
 - ✓ Mettre à jour les documents à disposition des services sur l'outil informatique (Blue Medi)
 - ✓ Réactualiser régulièrement les connaissances des agents
 - ✓ Mettre en place des séances d'analyse des pratiques professionnelles à l'EHPAD
 - **Anticiper l'évolution des effectifs de l'EHPAD :**
 - ✓ Prévoir les évolutions en termes de besoins et de compétences futures
 - ✓ Adapter la politique de recrutement
 - ✓ Développer la mobilité et l'employabilité des agents

3 – Une Qualité de Vie au Travail améliorée

- **Mettre en œuvre la politique « Qualité de Vie au Travail » (QVT) de l'établissement**
 - ✓ Concrétiser les actions portées par le Groupe QVT de l'établissement
 - ✓ Répondre aux Appels à Projets QVT en Etablissements médico-sociaux (ESSMS)
 - ✓ Répondre aux « Contrats Locaux pour l'Amélioration des Conditions de Travail » (CLACT)
 - **Mener une politique de prévention des risques professionnels à l'EHPAD**
 - ✓ **Prévention des risques de TMS** au sein de l'EHPAD
 - Mettre en place des ateliers animés par l'ergothérapeute à destination des agents de l'EHPAD
 - Acquérir du matériel facilitant la manutention
 - Faire bénéficier les agents de formations institutionnelles (gestes et postures, manutention...)
 - ✓ **Prévention des risques psycho-sociaux (RPS)** au sein de l'EHPAD
 - Garantir un management positif, qualitatif et bienveillant
 - Proposer l'intervention de la psychologue du travail si besoin
 - Favoriser les temps d'échanges et de concertation avec les agents
 - ✓ Prévention des **risques professionnels** liés à l'activité en EHPAD (violences, situations conflictuelles...)



La Démarche Qualité et Gestion des Risques Dans l'établissement

La Direction de la Qualité et de la Gestion des Risques et la Direction du Pôle de Gériatrie ont défini **3 axes de travail**.

1 – Développer la qualité de l'accompagnement en associant les résidents :

- **Impliquer les résidents et leurs aidants dans l'élaboration et le suivi des projets d'établissement**
- ✓ Impliquer les CVS dans les travaux de réécriture et/ou d'harmonisation des documents de l'EHPAD
- ✓ Coconstruire le projet de vie et de soins individualisé avec le résident et son aidant
- **Mesurer la satisfaction des usagers et aidants**
- ✓ Mettre en place des enquêtes ponctuelles sur des sujets spécifiques
- ✓ Présenter les résultats des enquêtes au Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- ✓ Exploiter les résultats des enquêtes de satisfaction avec la mise en place d'un plan d'actions
- **Améliorer la qualité des prestations hôtelières**
- ✓ Favoriser le **bien-être nutritionnel** des résidents
 - Réaliser un audit global sur la qualité des repas au sein des 2 sites
 - Impliquer les résidents dans l'amélioration de la prestation repas (enquêtes, commissions menu)
 - Développer des menus spécifiques répondant aux besoins et envies des résidents en EHPAD
 - Développer le "manger-mains" ou pratiques apparentées
- ✓ Faire bénéficier le résident d'un **environnement convivial, chaleureux et accueillant**
 - Aménager agréablement les espaces collectifs intérieurs et extérieurs des établissements
 - Permettre l'organisation de temps conviviaux.

2 – Garantir la qualité et la sécurité des soins

- **Promouvoir des organisations bientraitantes**
- ✓ Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- ✓ Poursuivre l'appropriation de la démarche Humanitude
- ✓ Réactiver le groupe « Bonnes Pratiques en matière de contention »
- ✓ Faciliter l'accès au Comité Ethique Territorial pour questionner les situations complexes rencontrées
- **Mener des actions de prévention et de promotion de la santé :**
- ✓ Prévention du risque de chutes
- ✓ Prévention du risque suicidaire
- ✓ Prévention de la santé visuelle, auditive et bucco-dentaire.
- **Concourir à la qualité et à la sécurité des soins**
- ✓ **Améliorer le circuit du médicament**
 - Réaliser un audit d'autoévaluation du circuit du médicament au sein de l'EHPAD
 - Améliorer la traçabilité de l'administration du traitement sur le dossier informatisé du résident
 - Former les professionnels à la sécurisation du circuit du médicament
- ✓ **Encourager le signalement d'erreur ou d'événements indésirables altérant la qualité des soins**
 - Faire connaître la procédure de signalement en vigueur
 - Diffuser la charte de non-sanction applicable dans l'établissement
 - Informer le Conseil de Vie Sociale des signalements effectués et des solutions apportées

3 – Incrire l'EHPAD dans une démarche continue d'amélioration de la qualité

- **Mettre en œuvre la politique qualité et le Plan d'Action Qualité (PAQ) au sein de l'EHPAD**
- ✓ Elaborer et suivre le Plan d'Action Qualité de chaque structure
- ✓ Présenter le Plan d'Action Qualité et son suivi au Conseil de la Vie Sociale
- **Mener la démarche de certification des EHPAD**
- ✓ Préparer la certification des EHPAD avec les professionnels et l'encadrement
- ✓ Mettre en place les démarches d'évaluation interne selon le nouveau référentiel



Le Développement Durable Dans l'Etablissement

La Direction de l'établissement, en lien avec les directions fonctionnelles concernées, a défini **3 enjeux majeurs** en termes de Développement Durable.

1 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

- **Proposer des repas adaptés aux résidents des EHPAD**
- ✓ **Prendre en compte les souhaits des résidents lors de l'élaboration des menus**
 - Convier les résidents à la commission de restauration dans chaque EHPAD
 - Prendre en compte les remarques formulées au Conseil de la Vie Sociale
 - Réaliser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des résidents
- ✓ **Travailler sur l'Instant Repas :**
 - Proposer une ambiance chaleureuse dans les salles de restauration
 - Adapter les ustensiles aux besoins des résidents (ergonomiques, colorés ...)
 - Organiser des temps forts et/ou animations autour du repas.
- ✓ **Faciliter la prise du repas pour les résidents**
 - Proposer des textures différencierées et adaptées aux résidents
 - Développer le « Manger Mains »
 - Permettre l'accompagnement à la prise de repas des résidents qui en ont besoin
- **Optimiser la gestion de la production des repas sur toute la chaîne :**
- ✓ **Dans les EHPAD** : Commander le bon nombre de repas selon le menu et l'appétit des résidents
- ✓ **En Cuisine Centrale** :
 - N'acheter que les denrées nécessaires et suffisantes pour fabriquer les repas
 - Ne décongeler que la quantité nécessaire pour fabriquer les repas
 - Respecter les grammages recommandés par les diététiciennes pour les repas des résidents
 - Bien gérer les dates de péremption et favoriser les dons si besoin pour éviter de jeter
 - Stocker correctement les denrées pour éviter les pertes
- ✓ **Services logistiques** : Acheminer les repas dans des conditions respectant la chaîne du froid



2 – Optimiser la consommation d'énergies des EHPAD



- **Poursuivre la rénovation des bâtiments**
- ✓ Finaliser la rénovation de l'EHPAD Beauséjour
- ✓ Changer les fenêtres de l'EHPAD Champ Fleury
- **Maîtriser les dépenses d'énergie**
- ✓ Communiquer et faire appliquer les éco-gestes par les professionnels
- ✓ Privilégier l'éclairage par LED (= changer les luminaires au fur et à mesure)
- ✓ Réduire la consommation de chauffage
- ✓ Réguler l'utilisation de la climatisation en été
- ✓ Entretenir les réseaux d'eau et réduire la consommation d'eau

3 – Réduire la production de déchet et adapter les filières d'élimination

- **Mettre en place ou conforter les habitudes de tri des déchets**
- ✓ Mettre du matériel à disposition des services (poubelles, sacs ...)
- ✓ Communiquer et faire appliquer les consignes de tri
- ✓ Avoir une filière d'élimination des déchets réglementaire
- **Limiter la production de déchets au strict nécessaire :**
- ✓ Eviter le gaspillage alimentaire
- ✓ Réduire les emballages et l'utilisation de contenant à usage unique
- ✓ N'imprimer que si besoin et limiter les impressions couleurs
- ✓ Préférer l'utilisation de fontaines à eau aux bouteilles plastique





La Communication au sein de la structure Et les Partenariats de l'établissement

La Direction a élaboré sa stratégie de communication et de partenariat autour de 3 objectifs fondamentaux.

1 - Faciliter la communication interne

- **La communication entre les professionnels**
 - ✓ Pérenniser les temps de transmissions et d'échanges entre les professionnels
 - ✓ Transmettre aux professionnels les informations émanant de la Direction ou de l'encadrement
 - ✓ Permettre aux professionnels de transmettre des informations ou problématiques à la Direction
 - ✓ Inclure les professionnels dans la réflexion concernant des projets structurants pour l'EHPAD
- **L'information des familles**
 - ✓ Mettre en place une procédure d'admission propice à l'échange d'informations et au dialogue
 - ✓ Associer la famille lors de la rédaction du Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) du résident
 - ✓ Répondre aux demandes des proches tout en expliquant les contraintes liées à la vie en collectivité
 - ✓ Informer les familles de l'existence du Conseil de la Vie Sociale (CVS) et des travaux menés.
- **Valorisation des actions menées dans l'établissement**
 - ✓ Mettre en lumière les animations et temps forts de l'EHPAD via une gazette interne
 - ✓ Insérer des articles concernant l'EHPAD dans le journal de l'établissement CHAB'ACTU
 - ✓ Informer la presse locale des évènements organisés à l'EHPAD

2 - Eviter l'isolement de nos résidents

- **Maintien des liens sociaux et familiaux des résidents**
 - ✓ Faciliter la communication entre les résidents et leurs proches
 - ✓ Permettre aux résidents qui le peuvent de sortir à l'extérieur autant que possible
 - ✓ Mettre à disposition les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)
- **Activités et animations pour les résidents**
 - ✓ Organiser des activités et temps conviviaux en interne pour les résidents
 - ✓ Permettre aux résidents d'organiser des repas et des moments festifs avec leurs proches
- **Ouverture de l'établissement sur l'extérieur**
 - ✓ Proposer des animations avec des partenaires extérieurs à l'établissement
 - ✓ Favoriser les échanges intergénérationnels par des projets communs avec les structures et écoles
 - ✓ Organiser des sorties à l'extérieur pour les résidents

3 - Faire connaître l'offre de l'EHPAD du CH Aunay-Bayeux sur son territoire

- **Inscrire le CH Aunay-Bayeux dans l'évolution de l'offre médico-sociale du territoire**
 - ✓ Accentuer la coopération avec les structures de coordination du territoire
 - ✓ Être partie prenante dans les groupes de travail mis en place sur le territoire
 - ✓ Développer des offres adaptées aux publics précaires avec les acteurs du territoire
- **Communiquer sur l'offre de répit proposée par l'EHPAD du CHAB**
 - ✓ Rédiger des supports de communication présentant l'offre de répit du CHAB
 - ✓ Transmettre régulièrement des plaquettes de communication aux acteurs du territoire
 - ✓ Formaliser le partenariat avec la Plateforme de Répit de Villers Bocage.
- **Faire évoluer les accompagnements**
 - ✓ Répondre aux appels à projets en coopérant avec les structures présentes sur le territoire
 - ✓ Mettre en place des journées de formation / information pour les acteurs et aidants du territoire
 - ✓ Nouer de nouveaux partenariats pour faire évoluer les modes d'accompagnement des résidents

Nos Plans d'Actions

- Le Plan d'Actions de l'EHPAD du CHAB (Champ Fleury + Beauséjour)
- Le Plan d'Actions de l'équipe d'encadrement

Conclusion :

Annexes :

- Documents Loi 2002 – 2 de l'EHPAD du CHAB
- Organigramme du Pôle de Gériatrie du CHAB
- Projet de Service Accueil de Jour
- Projet de Service Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
- Projet d'Animation de l'EHPAD 2023 – 2027
- Projet de Soins du CHAB 2019 – 2024
- Objectifs du CPOM Médico-Social CHAB 2021 – 2025